

Mémoire de :

**L'Union québécoise pour la Conservation de la nature
(UQCN)**

***L'énergie au Québec;
pour une véritable stratégie durable***

Présenté à :

**la Commission de l'Économie et du Travail dans le cadre
du suivi de son mandat de surveillance d'Hydro-Québec.**

Recherche et rédaction : Manon Lacharité

Janvier 1998

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL DANS LE CADRE DU SUIVI DE SON MANDAT DE SURVEILLANCE D'HYDRO- QUÉBEC.

L'ÉNERGIE AU QUÉBEC; POUR UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DURABLE

Préparé par Manon Lacharité, responsable du dossier énergie de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

Février 1998

-
- [Présentation du Mémoire](#)
-

TABLE DES MATIÈRES

- [Sommaire](#)
- [Résumé des recommandations](#)
- [Présentation de l'UQCN et remerciements](#)
- [Introduction](#)
- [Le Plan stratégique d'Hydro-Québec](#)

CHAPITRE 1

- [La restructuration des marchés de l'électricité](#)

CHAPITRE II

- [L'efficacité énergétique](#)
- [Introduction](#)

CHAPITRES III et IV

- [Les nouvelles filières d'énergies renouvelables](#)
- [La recherche et le développement](#)
- [Conclusion](#)
- [Bibliographie](#)

Sommaire

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est un organisme national regroupant près de 5 000 membres et plus d'une centaine d'organismes affiliés oeuvrant dans le domaine des sciences naturelles et de l'environnement. L'UQCN publie le magazine Franc-Vert et organise, entre autres activités, le concours de photographie «La nature du Québec en images».

L'UQCN tient à remercier les membres de la Commission d'avoir élargi leur mandat de surveillance d'Hydro-Québec en une consultation publique, permettant à certains représentants de groupes d'intérêt public et autres de se faire entendre sur le Plan stratégique 1998-2002 de la société d'État. Nous croyons, toutefois, que certains éléments dudit Plan stratégique devraient être référés à la Régie de l'énergie compte tenu de leur complexité et du manque actuel de données essentielles pour une bonne compréhension de leurs implications. Il en est ainsi, par exemple, de la réglementation de la production, de la tarification et des risques financiers associés à de nouvelles productions (plan de ressources). L'UQCN craint que l'approbation à cette étape-ci du Plan stratégique ne limite la marge de manoeuvre de la Régie par la suite.

De nombreuses décisions ont été prises au cours de la dernière année, de façon unilatérale et sans consultation aucune, par les dirigeants d'Hydro-Québec et le gouvernement, entraînant des modifications susceptibles d'avoir de nombreux impacts sur l'avenir énergétique du Québec. Parmi ces décisions, la participation de la société d'État à l'ouverture des marchés américains de l'électricité, aussi appelée «libéralisation du marché de l'électricité», constitue la pierre angulaire de toute une série de choix conduisant à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le virage commercial d'Hydro-Québec et dont le Plan stratégique est le reflet.

Ce «virage commercial» et tout ce qu'il sous-entend de nouvelles productions à des fins presque exclusivement d'exportation relève, à notre avis, plus d'un choix de société que d'une simple décision d'affaires, compte tenu des impacts environnementaux, sociaux et des risques financiers assumés par la population du Québec et devrait être traité comme tel, c'est-à-dire par le biais d'une vaste consultation publique.

Les risques financiers sont bien réels. En ce qui concerne le marché américain et la pertinence pour le Québec d'y participer, M. Caillé s'est montré incapable de définir avec précision les perspectives du marché de l'électricité aux États-Unis après avoir fait miroiter des chiffres de 200 et 260 milliards de dollars. Il n'a pu non plus expliquer de quelle nature seraient les «compressions» qu'il faudrait envisager afin que notre énergie soit compétitive à la frontière. Ces compressions risquent de rendre nos barrages moins sécuritaires ou que soient mis de côté les processus de consultation du public. Hydro-Québec cherche, en effet, à acheter l'accord des régions avec ses sociétés en commandite, comme en témoignent les articles de l'annexe IV. De plus, les nouvelles technologies (piles à combustibles, ...) les nouvelles générations d'éoliennes, ..., et les nouvelles tendances, dont la production distribuée, plus flexibles en termes d'installation et de financement risquent de devenir sérieux compétiteurs à notre hydro-électricité

en territoire américain. Les projets d'hydro-électricité à venir, dont la rentabilité n'a pas été démontrée, risquent donc de se transformer en cauchemar financier... que nous devons assumer collectivement.

Autre impact non négligeable, Hydro-Québec néglige d'investir dans les technologies porteuses d'avenir et créatrices d'emplois (efficacité énergétique, énergies éolienne, solaire, ...) condamnant le Québec à demeurer à la remorque des pays plus avancés dans ces domaines d'avant-garde.

Les impacts environnementaux liés à cette décision sont aussi bien réels. La nouvelle production sera essentiellement hydro-électrique, donc harnachement et détournement de dizaines sinon de centaines de rivières, et thermique, forme de production polluante et importée que nous avons su toujours éviter sur notre territoire. Il serait, de plus, fort malvenu d'augmenter notre utilisation du thermique aujourd'hui alors que le réchauffement de la planète est plus que jamais une réalité et qu'il existe d'autres possibilités plus avantageuses pour notre société.

En ce qui concerne les impacts sociaux, l'UQCN craint que ne se répètent dans toutes les régions du Québec des conflits entre les tenants d'un développement économique à tout crin et ceux pour qui une rivière représente beaucoup plus qu'une source de kilowatts. Pis encore, le fait de participer à l'ouverture des marchés nous entraîne dans un contexte économique où tout est assujéti aux forces et aux prix dudit marché. Il devient alors très difficile de favoriser la priorisation de choix sociaux tel l'uniformité des tarifs sur un territoire donné, la protection des ressources ou l'efficacité énergétique.

En fait, ce choix d'Hydro-Québec et du gouvernement de restructurer le marché de l'électricité ne profitera, en bout de ligne qu'à l'industrie électrique, à celle du gaz et à Hydro-Québec qui se sentent bien à l'étroit dans le marché à maturité qu'est le Québec aujourd'hui. En ce sens, le Québec ne se démarque en rien à des provinces de l'ouest dont le lobby du gaz et du pétrole tient en échec toute tentative de développement durable.

Il existe un tout autre scénario que celui qui nous est imposé par Hydro-Québec et le gouvernement. Contrairement à ce dernier qui, dans les faits, avantage essentiellement l'industrie électrique et les grands consommateurs, l'autre scénario avantage l'ensemble des Québécois, permet de libérer des négawatts, la seule vraie énergie verte, préserve notre patrimoine de rivières et permet au Québec de prendre une longueur d'avance sur l'avenir et de développer de nouvelles technologies porteuses d'avenir et créatrices d'emplois. En fait, le gros bon sens, compte tenu du contexte particulier du Québec, aurait voulu qu'on profite au maximum du momentum actuel (marché à maturité, appui de la population, surplus énergétiques, ...) pour prendre le virage des concepts avancés en efficacité énergétique (CAEÉ) plutôt que de s'enliser dans un modèle de développement coûteux socialement, économiquement et environnementalement, passéiste et incertain. Le gouvernement fait ici preuve d'un manque de jugement évident en confondant la prise en compte des intérêts des Québécois et les choix corporatifs que défend Hydro-Québec. Le clivage entre les besoins de la société d'État, tel que nouvellement et unilatéralement définis par le gouvernement et ce qui est bon pour la société québécoise, a atteint un point critique où les deux sont incompatibles.

L'UQCN propose que soit revu, en profondeur, le mandat d'Hydro-Québec et ce, collectivement. Trente-cinq ans après la nationalisation de l'électricité, l'ère des bâtisseurs qui était parfaitement justifiée à l'époque, est maintenant révolue. Compte tenu des nouveaux développements dans le domaine (concepts avancés en efficacité énergétique, technologies éolienne et solaire plus performantes et moins coûteuses, production distribuée, ...) **peut-être n'avons-nous plus besoin d'une entreprise axée essentiellement sur la nouvelle production mais plutôt sur une meilleure gestion de notre patrimoine énergétique actuel tout en favorisant la recherche et le développement dans les nouvelles filières de production?**

Un tel virage profiterait aussi à l'industrie électrique en lui permettant, entre autres, de se positionner avantageusement sur les marchés étrangers en tant que «maîtres es énergies» (CAEÉ, hydro-électrique, solaire, éolienne, ...) plutôt que de demeurer «constructeurs de barrages».

Tant qu'à «prendre un virage», prenons le bon. Il en va de notre avenir à tous.

Résumé des recommandations

Recommandation n° 1 de l'UQCN

L'UQCN recommande de mandater un comité d'experts indépendants afin d'évaluer la nature, la pertinence et les coûts réels des «compressions» envisagées par M. Caillé afin de rendre notre énergie compétitive à la frontière à moyen et à long terme.

Recommandation n° 2 de l'UQCN

L'UQCN demande un moratoire immédiat sur tout le processus de libéralisation des marchés et actions connexes (négociations en régions pour mini centrales) et qu'un comité d'experts indépendants (ou la Régie si cette dernière est jugée crédible par les groupes d'intérêt public suite aux pourparlers en cours sur les modalités de financement et de fonctionnement) évaluent la pertinence pour le Québec de participer à cette ouverture de marché.

Recommandation n° 3 de l'UQCN

C'est pourquoi l'UQCN recommande qu'une étude sur les sources de production existantes et à venir, soit effectuée afin d'évaluer les avantages comparatifs des nouvelles tendances et éviter que le scénario ontarien se produise au Québec.

Recommandation n° 4 de l'UQCN

L'UQCN recommande que soit menée une étude de comparaison des filières selon la méthode de planification intégrée des ressources.

Recommandation n° 5 de l'UQCN

L'UQCN recommande que l'ouverture du marché du gros et le modèle de développement qu'il sous-entend soit débattus démocratiquement, dans les plus brefs délais.

Recommandation n° 6 de l'UQCN

L'UQCN recommande d'étudier la pertinence de la production distribuée et de la facturation inverse afin de rendre plus sûres nos approvisionnements et permettre l'éclosion plus rapide de projets énergétiques soutenable. Il est important de souligner ici que nous ne considérons pas les centrales thermiques, ni à cette étape-ci la construction de mini-centrales près des centres de distribution comme des projets soutenable.

Recommandation n° 7 de l'UQCN

Un moratoire doit être décrété sur l'ensemble de ce processus de participation à l'ouverture des marchés américains de l'électricité et un débat public digne de ce nom doit être tenu dans les plus brefs délais afin de décider collectivement du nouveau mandat d'Hydro-Québec, 35 ans après la nationalisation de l'électricité.

Présentation de l'UQCN et remerciements

Incorporée en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est un organisme national à but non lucratif regroupant près de 5 000 individus et plus d'une centaine d'organismes affiliés qui oeuvrent dans le domaine des sciences naturelles et de l'environnement. L'UQCN publie le magazine *Franc-Vert*, organise le concours de photographie *La nature du Québec en images*, est maître d'oeuvre de l'*ÉcoRoute de l'information* sur Internet et est responsable du réseau d'information environnemental téléphonique l'*Envirophone*.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les membres de la Commission d'avoir élargi leur mandat de surveillance d'Hydro-Québec en une consultation publique, même partielle. Il peut sembler inopportun, à ce moment-ci, compte tenu de la situation chaotique qui prévalait jusqu'à tout récemment toujours dans certaines régions du Québec, de discuter du «virage commercial» d'Hydro-Québec ou d'ouverture des marchés. Nous croyons, au contraire, que replacées dans un contexte plus global, cette douloureuse expérience, celle des inondations au Saguenay l'an dernier de même que toutes les autres catastrophes se multipliant sur la planète, ne pourront que nous aider à prendre des décisions plus éclairées pour l'avenir et donc plus axées vers la conservation de l'énergie que sur production et sa consommation à outrance.

Introduction

De nombreuses décisions ont été prises au cours de la dernière année par les dirigeants d'Hydro-Québec et le gouvernement entraînant des modifications susceptibles d'avoir de nombreux impacts sur l'avenir énergétique du Québec. Malheureusement, ces changements vont dans un sens diamétralement opposé aux recommandations, pourtant unanimes, du rapport de la Table de consultation sur l'énergie et du programme du parti au pouvoir surtout en ce qui concerne la place prioritaire que devrait tenir l'efficacité énergétique dans le portefeuille de ressources de la société d'État et l'importance de faciliter la participation des citoyens aux prises de décisions. En aucun temps, il n'a été possible, tant à l'UQCN qu'aux autres groupes d'intérêt public, de faire entendre nos préoccupations et de trouver réponses aux nombreuses questions que soulèvent les nouvelles orientations d'Hydro-Québec, faute de forum approprié.

En effet, Hydro-Québec profite actuellement d'un vide administratif et juridique (Régie de l'Énergie inopérante, abolition par décret du processus de consultation publique d'Hydro-Québec) qui lui permet de procéder rapidement et de placer les Québécois(es) devant un fait accompli, d'où l'importance de la présente consultation .

Il nous est impossible de passer sous silence la décision inqualifiable du gouvernement d'adopter par décret, en période de crise et sous le prétexte de l'urgence de rassurer les marchés étrangers ou de favoriser l'urgent besoin de développement économique, le Plan stratégique soumis à votre analyse. Nous déplorons cet état de fait et espérons que ledit Plan pourra être bonifié de façon à prendre en compte les plus hauts intérêts de la société québécoise.

De plus, ce qu'il est maintenant convenu d'appeler «le virage commercial» d'Hydro-Québec et tout ce que cela sous-entend en termes de nouvelles productions (harnachement et détournement de rivières, production thermique) à des fins presque exclusivement d'exportation relève à notre avis, plus d'un **choix de société que d'une simple décision d'affaires** compte tenu, entre autres, des impacts environnementaux, sociaux et des risques financiers assumés par la population du Québec. ... et devrait être traité comme tel., c'est-à-dire par le biais d'un immense exercice d'information et de consultation publiques portant sur les véritables enjeux.

Le Plan stratégique d'Hydro-Québec

Le Plan stratégique, déposé par Hydro-Québec devant la Commission, répond à certaines des orientations et attentes formulées par le gouvernement dans sa dernière politique énergétique « L'ÉNERGIE, au service du Québec ». À cet égard, nous tenons à vous rappeler que l'UQCN avait demandé, en vain, que soit soumise ladite politique à une véritable consultation publique lors de son dépôt. Dès lors, il aurait été possible de débattre publiquement des nouvelles orientations privilégiées par le gouvernement et de s'assurer de la prise en considération des plus hauts intérêts du Québec. Le fait qu'un tel débat n'ait pas eu lieu explique, en partie, qu'aujourd'hui les Québécois(es) se trouvent confrontés à des décisions déjà prises, qui favorisent la hausse de nouvelles productions dans toutes les régions du Québec à des fins d'exportation et relèguent aux oubliettes tout virage structurel vers un avenir énergétique durable.

Nous apprécions le fait que le Plan stratégique 1998-2002 d'Hydro-Québec soit soumis à votre examen critique compte tenu de la façon cavalière dont le Gouvernement s'est permis d'escamoter des débats, pourtant essentiels pour notre avenir, et qui auraient permis de mieux définir et baliser les choix de développement à venir.

Nous aimerions toutefois soumettre à votre attention certains questionnements soulevés par la présente façon de procéder:

- une approbation du Plan stratégique par votre commission et le Gouvernement limite-t-elle la marge de manoeuvre de la Régie qui devra, par la suite, faire des recommandations à l'intérieur de ce cadre précis?
- est-il possible pour la Commission de référer à la compétence de la Régie certaines questions ou éléments du Plan stratégique avant de statuer sur leur sort? Si oui, nous croyons pertinent de le faire compte tenu des aspects techniques complexes de certains de ces éléments nécessitant une analyse approfondie, compte tenu aussi du fait qu'il manque actuellement des données essentielles pour une bonne compréhension des implications en cause. De plus, le gouvernement ne peut plus se permettre d'ignorer cet organisme qu'il a lui-même créé dans la foulée du rapport de la Table de consultation et du dépôt de sa politique énergétique, sans risquer de discréditer l'ensemble des processus.
- Parmi les éléments qui devraient être étudiés de façon plus approfondie, par la Régie avant toute prise de position sur le Plan stratégique, nous notons, entre autres:
 - la restructuration amorcée du marché de l'électricité;
 - la réglementation de production d'Hydro-Québec sur la base de son prix;
 - la tarification. Celle des quatre prochaines années aurait dû être étudiée par la Régie. Nous croyons que les contribuables québécois, compte tenu de la situation qui prévalait avant la tempête de verglas, avaient droit à une baisse plutôt qu'à un gel des tarifs;

- vérifier l’assertion d’Hydro-Québec à l’effet que les prix du marché ailleurs en Amérique du Nord ne pourront être, à moyen et à long terme, que supérieurs au tarif de fourniture québécois (plan stratégique, p. 31);
- la pertinence de la nouvelle production privée en regard des conclusions et recommandations du Rapport Doyon;
- les risques financiers associés à de nouvelles productions.

Commentaires sur le rapport d’examen des orientations de la société Hydro-Québec par la Commission de l’Économie et du Travail dans le cadre de son mandat de surveillance.

La Commission de l’Économie et du travail a rencontré la haute direction d’Hydro-Québec aux mois de mars et d’avril derniers. Un des objectifs de la Commission était alors de s’assurer que le Plan stratégique que la société d’État devait déposer au cours de l’automne suivant refléterait bien les préoccupations des parlementaires concernant quatre volets particuliers soit:

- la restructuration du marché de l’électricité
- l’efficacité énergétique
- les nouvelles filières d’énergie renouvelable
- la recherche et le développement.

Avant de rencontrer à nouveau Hydro-Québec et de débattre dudit Plan stratégique, la Commission désirait connaître les positions et commentaires de certains intervenants en regard de son précédent rapport. C’est dans ce cadre que s’inscrit la présente intervention de l’Union québécoise pour la conservation de la nature.

CHAPITRE I

La restructuration des marchés de l'électricité

- [Bref historique](#)
- [Deux contextes, un modèle???](#)
- [Les «compressions» de M. Caillé](#)
- [Le marché américain](#)
- [Les véritables enjeux](#)
- [Les perdants, les gagnants](#)
- [Marché du gros, marché de détail](#)

Toute cette question est fort complexe et soulève de nombreuses interrogations auxquelles ni le président-directeur général d'Hydro-Québec ni ses représentants n'ont réussi à répondre de façon satisfaisante comme on le remarque à la lecture du rapport de la Commission. Au contraire, leurs réponses évasives étayées de nombreux «si» et situations hypothétiques n'ont fait que raviver sinon confirmer nos inquiétudes.

[Bref historique](#)

En Amérique du Nord, la forte tendance vers la déréglementation du marché de l'électricité - ou libéralisation des marchés - que l'on connaît actuellement, a débuté dans certains États tels la Californie et ceux du nord-est américain qui connaissent les tarifs parmi les plus élevés des États-Unis (10¢/kwh et +). Les grands consommateurs d'électricité de ces États ont donc commencé à faire des pressions afin de pouvoir bénéficier des tarifs plus bas retrouvés dans les États voisins (de 4 à 7 ¢/kwh) mieux pourvus en ressources charbonnières, gazières ou hydro-électriques par exemple ou ayant fait de meilleurs choix de développement énergétique. En bout de ligne, il semble que la libéralisation des marchés aura permis un certain nivellement des prix entre les États américains.

Ces changements majeurs, il faut bien le dire, chez nos voisins américains ne se sont pas faits du jour au lendemain et tout n'est pas encore réglé. De nombreuses études, analyses, colloques, débats publics, ... continuent d'avoir lieu afin d'évaluer les avantages, les conséquences, les coûts, et de mettre en place des mécanismes permettant de préserver certains acquis sociaux et minimiser les impacts tant financiers que sociaux et environnementaux pour les usagers. Des outils fiscaux et autres ont donc été retenus, dans certains États, afin de continuer à privilégier l'efficacité énergétique par exemple ou favoriser l'émergence des énergies nouvelles (éolien, solaire, ...).

Au Canada, soit plus spécifiquement en Colombie-Britannique et en Ontario, souffle aussi le vent de la déréglementation. On remarque toutefois que la pertinence d'une telle ouverture des

marchés est étudiée avec soin et que des audiences publiques permettent de débattre des grands enjeux et de prendre en compte les préoccupations des citoyens et autres parties concernées.

Au Québec cependant, et il est important de le souligner, une majorité de Québécois n'est pas au courant des changements déjà introduits par Hydro-Québec et le gouvernement (division transport Transénergie, ouverture de nos lignes de transport aux Américains, ...) dans le domaine énergétique ni des impacts réels inhérents à ces choix et ce, malgré l'importance des enjeux en cause. Le gouvernement et Hydro-Québec ont procédé très rapidement, sans qu'il soit possible d'évaluer la pertinence de ces choix pourtant décisifs pour notre avenir énergétique prenant prétexte des soi-disant importantes occasions d'affaires qui s'offraient à la société d'État et de l'urgence d'agir avec célérité.

Nous déplorons et dénonçons une telle façon de procéder, qui ajoutée aux quatre décrets adoptés en catimini sous le prétexte de la crise due à la tempête de verglas, dénote un manque flagrant de transparence et de respect minimal de la population.

Deux contextes, un modèle???

Les contextes américain et québécois du marché de l'électricité diffèrent énormément (voir Tableau 1.1). Le choix d'ouvrir notre marché et de se plier aux règles américaines du commerce de l'électricité à seule fin d'avoir un accès élargi à leur nouveau marché ouvert nous apparaît un lourd tribut à payer pour des bénéfices qui sont loin d'être garantis.

Tableau 1.1 Tableau comparatif des contextes américain et québécois.

Tableau 1.1 Tableau comparatif des contextes américain et québécois.

ÉTATS-UNIS	QUÉBEC
. Plusieurs compagnies privées et publiques	. Monopole
. Sources de production diversifiées (nucléaire, charbon, gaz, hydro,...)	. Hydro-électricité surtout, gaz et pétrole
. Grande disparité de tarifs	. Tarifs uniformes sur tout le territoire
. Coûts marginaux décroissants	. Coûts marginaux croissants
. But de l'ouverture des marchés: faire baisser les tarifs	. But de l'ouverture des marchés: hausser les exportations

Comme on peut le constater à la lecture de ce tableau, le Québec ne connaît pas les problèmes de tarifs différentiels des Américains. Au Québec, « la nationalisation des compagnies d'électricité

effectuée au début des années soixante a garanti des tarifs réduits et uniformes sur l'ensemble du territoire. Dans une large mesure, les Québécois jouissent déjà d'une situation que la libéralisation des marchés cherche à reproduire, sur le marché américain, en facilitant l'accès des consommateurs aux sources d'approvisionnement les moins chères sur un large territoire» (L'énergie, au service du Québec, p.52). Pourquoi alors risquer de mettre en cause ces acquis en participant à l'ouverture des marchés américains de l'électricité. La recherche de profits??

Tentons donc maintenant d'évaluer la pertinence pour le Québec de participer pleinement à cette ouverture de marché, c'est-à-dire les profits nets potentiels anticipés et les bénéfices marginaux.

Les «compressions» de M. Caillé

Comme nous l'avons déjà souligné, les coûts marginaux sont à la hausse au Québec: toutes nouvelles productions coûtent donc plus cher que les précédentes. Aux États-Unis, c'est le contraire qui se produit, les coûts des nouvelles technologies de production thermique, par exemple, sont à la baisse, les coûts marginaux vont donc en décroissant.

Le marché américain de l'électricité en plus d'être plus ouvert sera aussi potentiellement plus concurrentiel dans les prochaines années avec des prix à la baisse. De plus, «le Québec pourra difficilement supporter la concurrence des producteurs américains dont les coûts de production auront été radicalement diminués par suite du transfert des coûts obligatoires vers leurs clients antérieurs et le refinancement - sous forme d'obligations garanties par les États - de ces mêmes coûts obligatoires» (Syndicat professionnel de l'Ireq, La problématique des coûts obligatoires aux États-Unis: remise en cause de la position concurrentielles d'Hydro-Québec, p. 35) Comment le Québec pourra-t-il, dans un avenir rapproché, concurrencer ces prix à la baisse des producteurs américains ?

M. André Caillé, président-directeur général d'Hydro-Québec, répond partiellement à cette question en stipulant qu'actuellement « notre coût moyen de fourniture, en excluant les coûts de transport et de distribution est de 1,9¢ US alors que le prix du marché en Nouvelle-Angleterre est maintenant de 2,1¢, ce qui nous assure un avantage concurrentiel» (Rapport de la Commission, p3).

Cet avantage concurrentiel de 0,2¢ nous paraît bien faible d'autant plus qu'il faut en soustraire les frais de transport et de distribution. À combien se situent ces derniers et que reste-t-il en bout de ligne? Si ces exportations se font actuellement avec des surplus, mieux vaut faire des profits, même minimes, plutôt que d'accumuler les pertes. Toutefois, cela ne vaut certainement pas la peine d'investir dans de nouvelles constructions qu'il nous sera impossible de rentabiliser, par la suite, si la marge de profit demeure si mince.

En ce qui concerne les prévisions pour le marché à venir, M. Caillé ajoute « le prix moyen du marché de gros sera probablement autour de 3 à 3,5 cents canadiens à la frontière. Cependant, on estime que les coûts de nouveaux projets se situent autour de 5 cents ... Toutes les compressions possibles seront donc faites dans les coûts de construction de ces projets afin de respecter ce barème de 3 à 3,5 ¢» (Rapport de la Commission, p3).(nda : ce prix-barème est de l'ordre de 2,87 ¢ dans le Plan stratégique p. 34). M.Caillé complète son idée en disant « ces compressions sont de

deux ordres: se limiter aux normes internationales dans la construction, évitant tout luxe inutile et réduire le temps requis pour la construction afin de faire baisser les coûts de financement. Ces mesures n'affecteront pas les mesures de protection de l'environnement.» (Rapport de la Commission, p. 4). Nous croyons qu'effectivement M. Caillé n'aura d'autre choix que de mettre en place des mesures de mitigation et de protection de l'environnement satisfaisantes s'il veut faire accepter ces projets en régions. Il joue toutefois sur les mots, encore une fois, car ce qu'il vise, à notre avis, c'est d'éviter des audiences publiques qui permettent d'évaluer la justification des projets et des scénarios alternatifs. Dans un tel contexte d'acceptation en régions, une demande d'audiences publiques provenant d'un groupe extérieur à cette région serait-elle jugée «frivole»?

De quelle nature seront ces compressions?

Où coupera-t-on et quelles en seront les conséquences à court, moyen et long terme?

Nos projets de barrages étaient-ils à ce point «chromés» qu'il serait possible d'économiser jusqu'à 2¢ du kilowatt et plus lors de nouvelles constructions?

Multipliera-t-on les mini-centrales sur l'ensemble du territoire malgré les recommandations du rapport Doyon à cet égard?

Ouvre-t-on la porte à la production thermique?

Que signifie « se limiter aux normes internationales dans la construction »?

De quelle(s) façon(s) réduira-t-on le temps requis pour la construction?

La durée de vie des barrages sera-t-elle affectée par ces compressions?

Économisera-t-on sur la qualité des matériaux utilisés ou sur les salaires de la main d'oeuvre? Sera-t-il possible de prendre en considération les externalités c'est-à-dire les coûts réels tant sociaux qu'environnementaux des nouvelles constructions ?

Les normes de sécurité seront-elles modifiées?

La crise de verglas que nous venons de vivre et les inondations de l'année dernière ne nous démontrent-elles pas, qu'au contraire, il faut optimiser nos normes de construction plutôt que de chercher de faire des «compressions» sur des projets dont la pertinence n'a même pas encore été démontrée?

M. Caillé assure, de plus, que ces compressions n'affecteront pas les mesures de protection de l'environnement. Lesquelles? Celles existantes ou celles à la baisse présentement étudiées par le comité sur la déréglementation présidé par M. Bernard Lemaire, président de Cascades, et dont la filiale Boralex, construit des mini-centrales?

M. Caillé se doit de présenter aux Québécois et aux Québécoises des réponses claires à toutes ces questions, d'une part, pour confirmer que ces compressions sont possibles et, d'autre part, afin que l'on soit en mesure d'évaluer ce qu'elles impliquent concrètement et d'évaluer si le jeu en vaut toujours la chandelle. Bref, le sérieux des possibilités de rentabilité des exportations à moyen et long terme repose non pas sur des faits mais sur des hypothèses non démontrées et possiblement sur une baisse de la qualité de construction des barrages, possiblement des mesures

de protection ou de mitigation de notre environnement et fort probablement sur l'abandon des processus d'audiences publiques.

Considérant les réponses évasives de M. Caillé sur le sujet des compressions;

Considérant la nécessité de connaître avec précision quelles mesures seront retenues afin de faire baisser les coûts de façon aussi drastique ;

Considérant l'importance de connaître les implications de ces compressions afin de bien évaluer les enjeux;

Considérant le parti-pris d'Hydro-Québec dans ce dossier.

Recommandation n° 1 de l'UQCN:

L'UQCN recommande de mandater un comité d'experts indépendants afin d'évaluer la nature, la pertinence et les coûts réels des «compressions» envisagées par M. Caillé afin de rendre notre énergie compétitive à la frontière à moyen et à long terme.

Une fois en possession de ces données et des autres manquantes (voir section suivante), et seulement à ce moment là, sera-t-il possible aux québécois de faire des choix et de prendre les décisions qui s'imposent.



Le marché américain

M. Caillé, après avoir fait miroiter un marché de plus de 200 milliards puis de 260 milliards de dollars (coupures de presse ci-jointes, annexe I) a corrigé le tir après que M. Martin Poirier, chercheur à la chaire socio-économique de l'UQAM ait signalé qu'en fait le marché réellement accessible à Hydro-Québec, compte tenu entre autres des interconnexions existantes, se limitait plutôt à la région du nord-est américain. (L'Autr'Journal, été 1997). Il est alors plus justement question d'un marché potentiel variant de 20 à 50 milliards de \$. De plus, la part de ce marché à laquelle Hydro-Québec aurait effectivement accès ne pourrait excéder 20% en raison des limites anti-monopoles de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC). On ne parle plus dès lors que d'un marché potentiel de 4 milliards de dollars.

M. Caillé a confirmé ces derniers chiffres devant la Commission (p. 4 et 11) après que des députés l'aient questionné à cet égard en ajoutant même que le marché se limiterait plutôt à «25 térawattheures ce qui, au prix prévu du marché, amènerait des revenus d'exportation potentiels de moins de un milliard» (p. 11 du rapport de la commission).

Tout comme dans la section précédente sur les «compressions», ces chiffres concernant le marché américain soulèvent de nombreuses interrogations quant au sérieux et à la rigueur des études de marché d'Hydro-Québec d'une part et sur la vision que se fait M. Caillé du respect et de ses responsabilités envers les contribuables québécois d'autre part.

Recommandation 1 de la Commission (R-1)

L'UQCN rejoint la première recommandation de la Commission sur l'impérative nécessité de bien évaluer, de façon la plus juste et réaliste qui soit les véritables occasions d'affaires aux États-Unis.

Malheureusement, la tentative bien maladroite de M.Caillé de présenter, dans un premier temps, des chiffres bien loin de la réalité, discrédite les données d'Hydro-Québec à cet égard.

Considérant l'importance des enjeux en cause pour la population du Québec;

Considérant le peu d'informations crédibles dont nous disposons relativement à notre capacité à moyen et à long terme de faire baisser nos coûts de production (compressions);

Considérant le peu d'informations crédibles dont nous disposons pour évaluer de façon réaliste et quantitative le marché américain et les occasions d'affaires potentielles;

Considérant la précipitation et le manque de transparence dont ont fait preuve le gouvernement et Hydro-Québec dans ce dossier.

Recommandation n° 2 de l'UQCN

L'UQCN demande un moratoire immédiat sur tout le processus de libéralisation des marchés et actions connexes (négociations en régions pour mini centrales) et qu'un comité d'experts indépendants (ou la Régie si cette dernière est jugée crédible par les groupes d'intérêt public suite aux pourparlers en cours sur les modalités de financement et de fonctionnement) évaluent la pertinence pour le Québec de participer à cette ouverture de marché.



Les véritables enjeux

Selon M.Caillé, « ne pas ouvrir le marché québécois (à la déréglementation nda) comporterait des risques importants dont les consommateurs feraient rapidement les frais » (Rapport de la Commission, p.3).

Toutes les expériences d'ouverture des marchés ailleurs dans le monde dans des domaines aussi variés que le transport aérien et la téléphonie par exemple, tendent plutôt à démontrer, qu'au contraire, cette libéralisation a favorisé, de façon générale, des hausses de tarifs pour les petits consommateurs et dans certains cas une détérioration de la qualité des services. L'article du journal *Les Affaires de la semaine du 3 au 9 janvier 1998* (La déréglementation dans le secteur de la téléphonie: un cadeau aux entreprises) est particulièrement éloquent à cet effet.

Pis encore, il devient très difficile voire impossible dans un tel contexte où tout est assujéti aux forces et aux prix des marchés, de favoriser la priorisation de choix sociaux tel l'uniformité des tarifs sur un territoire donné ou la protection des ressources ou l'ÉÉ.

En fait, ne pas ouvrir les marchés actuellement pénaliserait surtout toute l'industrie électrique qui gravite autour d'Hydro-Québec et cette dernière, qui se sentent bien à l'étroit dans le marché à maturité (L'Énergie au service du Québec, p.12) qu'est le Québec d'aujourd'hui (lente croissance de la demande au cours des prochaines années). M. Jean A Guérin , président de la Régie de l'Énergie, confirmait cet état de fait lors de son allocution devant le Club de l'électricité du

Québec au mois de septembre dernier, en expliquant l'importance de cette industrie pour le Québec et les nouvelles opportunités commerciales qu'offre la libéralisation des marchés pour l'industrie. (Voir copie du discours en annexe II). M. Jacques Marquis, président du Club de l'Électricité, ajoute dans un dépliant publicitaire d'Hydro-Québec que «sans un marché interne suffisant, nos entreprises ne peuvent maintenir l'expertise technique nécessaire pour arracher des contrats sur les marchés étrangers» (voir dépliant en annexe III). De plus, nous apprenons dans le même dépliant publicitaire que: «Grâce aux débouchés sur le marché américain, Hydro-Québec prévoit accroître sensiblement le niveau de ses investissements au cours des prochaines années ce qui permettrait à l'industrie électrique québécoise de retrouver sa vigueur» (dépliant publicitaire Hydro-Québec, annexe III.).

Le gouvernement et Hydro-Québec font le pari que la relance de l'industrie électrique permettra de renflouer les coffres de l'État (revenus des exportations vers les États-Unis) , de relancer l'économie dans toutes les régions du Québec (construction de petites et moyennes centrales) et d'ouvrir les portes des marchés étrangers à ladite industrie électrique. Malheureusement, cette équation fort simpliste évite soigneusement de prendre en considération les risques financiers et les impacts sociaux et environnementaux inhérents à une telle stratégie. C'est de nos rivières qu'il s'agit et de spécifier, comme le fait M.Caillé que «seuls les projets accueillis favorablement par les communautés locales, rentables et acceptables du point de vue environnemental» (Plan stratégique, p. 3) seront retenus, est loin d'être suffisant pour nous rassurer compte tenu entre autres, des tractations déjà en cours dans certaines régions du Québec.

Deux intervenants soulignent à cet effet qu'Hydro-Québec «veut éviter la tenue d'audiences publiques... S'ils sont capables de démontrer à la population qu'ils ne briseront rien, peut-être que personne ne va s'objecter à leur projet.» (Voir annexe V). Couper court aux audiences publiques rejoint-elle l'idée des «compressions» exprimées précédemment par M. Caillé afin de diminuer le temps de construction des projets? Tout porte à croire que cette possibilité existe belle et bien. Si tel n'est pas le cas, l'UQCN apprécierait alors que M. Caillé précise sa pensée en ce qui a trait à la nature des compressions qu'il envisage.

D'autre part, le processus de classification des rivières qu'entend proposer le ministère des Ressources naturelles soulève aussi des questionnements compte tenu que l'organisation des processus de consultation en régions serait confié à des organismes à vocation essentiellement économique, soit les centres locaux de développement (CLD). L'UQCN craint que cette façon de procéder n'entraîne des conflits dans toutes les régions du Québec entre les tenants du développement économique à tout crin et ceux pour qui les rivières non harnachées ne sont pas uniquement des kilowatts perdus. Il suffit de penser à la longue lutte du Regroupement pour la protection de l'Ashuapmucuan pour se convaincre que le Québec a plus besoin de projets mobilisateurs en régions que de sources de conflits. L'exemple de la municipalité de Franklin est aussi probant à cet égard même s'il s'agit ici d'une question d'embouteillage d'eau potable,...est-ce vraiment le genre de scénario qui va assurer notre développement économique?

De plus, la stratégie de développement qui nous est imposée par Hydro-Québec et le gouvernement ne tient pas compte des constats du Rapport Doyon relativement au peu d'emplois créés en régions par les petites centrales et des coûts sociaux et environnementaux assumés par la

population du Québec. Comme il est mentionné en page 467 du rapport Doyon «Il s'agit de souligner l'importance de considérer les impacts environnementaux comme faisant partie intégrante du coût économique global de la production privée, coût qui, dans une acception plus large, rejoint le concept de coût social».

Le caractère permanent des aménagements hydro-électriques est aussi souligné: «Quoique l'eau soit une ressource renouvelable, l'aménagement d'une rivière a un caractère de permanence qui mérite d'être souligné: la rivière et son environnement seront irrémédiablement modifiés par la construction d'aménagements hydro-électriques. Il y a rarement retour en arrière de sorte que les barrages ne sont à peu près jamais démantelés et les lieux remis dans leur état naturel» (Rapport de la commission Doyon, p 468).

Parmi les impacts environnementaux associés aux mini-centrales et recensés par la commission Doyon, on retrouve:

- mortalité de poissons due au dynamitage en période de construction;
- détérioration de la qualité de l'eau;
- mortalité de poissons entraînée dans les turbines;
- obstacle à la montaison et à la dévalaison du poisson;
- assèchement durant des périodes plus ou moins longues de la partie court-circuitée de la rivière, dont la longueur peut varier de quelques centaines de mètres à environ 3 kilomètres;
- baisse ou même disparition complète de certaines espèces de poissons;
- détérioration des conditions de frai;
- détérioration de la beauté naturelle des lieux et de leur fonction récréotouristique;
- assèchement complet de la chute pendant des périodes plus ou moins longues;
- élimination de l'habitat de diverses espèces par le rehaussement d'un plan d'eau en amont du barrage.

La commission Doyon s'est aussi penchée sur les pertes encourues par Hydro-Québec par le biais de ses achats des producteurs privés. Ces pertes «au cours de la période 1993 à 1995, ont totalisé une somme de 74,3 M\$, à laquelle il faudrait ajouter certains frais généraux et les coûts de transport». (Rapport de la commission Doyon, p 253).

Mais pis encore, nous nous inquiétons du fait qu'en privilégiant ainsi une industrie au détriment de l'ensemble de la collectivité québécoise, qui fera les frais de ce «virage commercial» d'Hydro-Québec, le gouvernement ignore les conclusions et recommandations de ce qui se rapprochait le plus d'un débat public sur l'énergie que le Québec ait connu . Le rapport de la Table de consultation sur l'Énergie favorisait , entre autres , à l'unanimité et après avoir entendu plus de 300 mémoires , une participation plus active des citoyens aux prises de décisions et d'accorder un appui vigoureux à l'efficacité énergétique.

Les perdants, les gagnants

En résumé, Hydro-Québec met de l'avant un modèle de développement énergétique, axé sur une hausse des exportations vers un marché américain bien incertain, de plus en plus concurrentiel et où, contrairement à notre nouvelle production, les coûts marginaux vont aller en décroissant. Ce développement se fera au prix de la perte permanente d'un patrimoine écologique d'une valeur inestimable, de «compressions» de nature encore inconnue dans les coûts de construction et, de l'obligation pour la société d'État (ce qui est déjà amorcé) de changer ses structures internes et de se plier aux règles américaines du marché de l'énergie. Les petits consommateurs, si on se fie aux autres exemples d'ouverture de marché, sont loin d'être assurés de sortir gagnants de cette aventure, des hausses de tarifs étant à prévoir. Malgré une certaine relance de l'économie, peu d'emplois permanents seront créés, la construction de barrages et de petites centrales étant surtout intensive en capitaux non en main d'œuvre. Dans plusieurs régions du Québec, s'affrontent autour des rivières les tenants du développement économique à court terme et ceux privilégiant une approche plus intégrée. L'industrie du gaz naturel ne voulant pas être en reste, des projets de centrales thermiques et de cogénération font surface permettant de diversifier le portefeuille de ressources d'Hydro-Québec. Des dizaines de rivières du Québec sont harnachées ou détournées malgré un marché saturé et des perspectives de croissance faible de la demande québécoise. L'industrie électrique québécoise espère aussi décrocher de nouveaux contrats à l'étranger. Les grands consommateurs peuvent maintenant magasiner leur énergie aux États-Unis si les prix sont moins élevés ou faire des pressions sur Hydro-Québec pour des tarifs à la baisse. L'efficacité énergétique (EÉ) et la protection des ressources ne deviennent que de lointains souvenirs et les tarifs augmentent dans les régions éloignées. L'entretien du réseau d'Hydro-Québec et la qualité du service diminuent, la société d'État devant diminuer ses coûts d'exploitation, concurrence et recherche de profits obligent.

Compte tenu des informations dont nous disposons actuellement, il s'agit là d'un scénario sans doute incomplet, dramatique, mais plausible. Il n'a pas été question dans ce scénario de deux nouveaux acteurs sur la scène québécoise soit la Régie de l'Énergie et l'Agence d'efficacité énergétique compte tenu de leur existence plutôt «virtuelle» jusqu'à maintenant.

Une question demeure à savoir si l'avenir énergétique du Québec se résume vraiment à ce modèle passéiste de développement que nous imposent sans consultation aucune, Hydro-Québec et le gouvernement au profit de l'industrie électrique et du gaz?

Si tel est le cas, le Québec ne se démarque en rien des provinces de l'ouest dont le lobby du gaz et du pétrole tient en échec toute tentative de développement durable.

Recommandation no 2 de la Commission (R-2)

Cette recommandation de votre Commission est à l'effet que la Régie, en vertu de l'article 167 de la loi 50 devrait tenir des audiences sur la pertinence de la restructuration du marché de l'électricité et qu'aucune autre modification ne soit faite dans la structure de l'industrie au Québec avant la tenue d'un tel débat. **Nous croyons que cette recommandation devrait inclure**

aussi l'arrêt des négociations en cours entre Hydro-Québec et les régions à la recherche de nouveaux partenariats pour le harnachement des rivières.

Cette recommandation rejoint notre demande de moratoire sur le processus de déréglementation et la nécessité d'un débat public sur la question compte tenu des enjeux majeurs en cause. Les orientations que nous prendrons à ce moment-ci sont susceptibles d'avoir des répercussions à long terme sur notre avenir à tous.

Toutefois, nous ne sommes pas convaincus que la Régie soit le forum le plus adéquat pour la tenue d'un tel débat . Il s'agit de choix de société engageant notre avenir et celui de nos enfants et ils doivent être traités comme tel c'est-à-dire par le biais d'une consultation la plus large possible et écoutée par des commissaires dont l'indépendance ne fait aucun doute. En fait, à notre avis c'est toute la politique énergétique du gouvernement qui devrait être soumise à des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

La Régie, une fois les grandes balises bien définies pourra alors prendre le relais et étudier de façon plus approfondie les détails de la mise en application des décisions collectives.

Recommandation no 3 de la Commission (R-3)

Le niveau des réservoirs d'Hydro-Québec constituent maintenant une donnée confidentielle, stratégie commerciale oblige. Il est toutefois de notoriété publique et la Commission en fait état (p.12) que ces niveaux sont à la baisse. L'UQCN s'inquiète de la précipitation avec laquelle Hydro-Québec veut vendre de l'énergie aux Américains alors que ses réserves ne laissent pas beaucoup de marge de manoeuvre.

Cependant, M.Caillé nous informe en page 4 du rapport de la Commission qu'«en plus des exportations, le marché de stockage deviendra aussi très important dans un marché ouvert et les grands réservoirs d'Hydro-Québec seront alors un atout de taille».

L'image verte de notre hydro-électricité en prend toutefois pour son rhume lorsqu'on comprend que le marché du stockage en question se résume en fait à acheter de l'énergie des centrales thermiques américaines en attendant que se reconstituent nos réserves pour ensuite écouler cette énergie redevenue verte, parce qu'hydro-électrique, sur le marché américain.

Il conviendrait toutefois que soit étudiée plus en détail la rentabilité réelle de cette avenue sur laquelle M. Caillé n'a pas beaucoup élaboré. Est-ce réaliste? Serait-ce profitable pour les Québécois? Cela risque-t-il de créer des situations problématiques pour le consommateur québécois?

Recommandation no 4 de la Commission (R-4)

Cette recommandation porte sur la nécessité d'accompagner le plan de ressources d'Hydro-Québec d'études approfondies sur les risques financiers associés à toute nouvelle construction.

La construction de nouveaux équipements de construction coûte cher et nécessite généralement des emprunts importants sur les marchés financiers étrangers. Cette année, le service de la dette accapare près de 40% des revenus d'Hydro-Québec et la performance économique de la société

d'État demeure fortement dépendante des taux de change et d'intérêt. Les risques financiers associés à toute nouvelle méga-construction sont d'autant plus réels que M.Caillé a été incapable de démontrer la possibilité d'une quelconque marge de profits potentielle intéressante, à moins de procéder à des «compressions» majeures mais de nature encore inconnue.

Il existe possiblement actuellement un avantage concurrentiel avec les surplus dont nous disposons (sans inclure l'énergie produite par la production privée que nous écoulons à perte sur le marché américain), cependant à moyen terme compte tenu de nos coûts marginaux à la hausse (les sites les plus rentables ayant déjà été harnachés) et des externalités dont on devra tenir compte , cela nous apparaît moins évident.

Il conviendrait d'éviter aussi que les coûts des nouvelles centrales soient intégrés à ceux plus bas des centrales existantes afin de baser les prix sur le coût moyen. Ceci permettrait de faire baisser les coûts des nouvelles centrales mais risquerait de faire augmenter les tarifs des consommateurs.

De plus, si les «occasions d'affaires» envisagées par M.Caillé ne se matérialisent pas, tout ce branle-bas pourrait créer une situation d'endettement dramatique, sans parler des pertes de rivières et du retard que prendrait le Québec dans la recherche et développement d'alternatives plus soutenables.

Nous craignons aussi, autre facteur à prendre en considération, que l'avènement de nouvelles technologies telles les piles à combustibles (fuel cells), les turbines haute-vélocité et les nouvelles générations d'éoliennes et de production électrique par le gaz naturel , plus flexibles en termes d'installation et de financement, ne deviennent de sérieux compétiteurs aux États-Unis à notre hydro-électricité. «Il ne faudrait pas que les investissements massifs d'aujourd'hui - en hydro-électricité- deviennent les éléphants blancs de demain, comme le sont les centrales nucléaires pour l'Ontario et certains États américains» (L'ouverture des marchés de l'électricité au Québec: conséquences économiques, sociales,...p.17). Il ne faudrait pas, mais jusqu'à preuve du contraire, cette possibilité existe bel et bien.

Recommandation n° 3 de L'UQCN

C'est pourquoi l'UQCN recommande qu'une étude sur les sources de production existantes et à venir, soit effectuée afin d'évaluer les avantages comparatifs des nouvelles tendances et éviter que le scénario ontarien se produise au Québec.

L'UQCN appuie la recommandation no 4 de la Commission sur l'évaluation des risques financiers tout en portant à votre attention qu'il serait encore plus pertinent d'évaluer non seulement les risques financiers associés au développement hydro-électrique mais aussi l'ensemble des coûts réels supportés par la société. La planification intégrée des ressources permet de comptabiliser ces coûts cachés (sociaux, environnementaux, ...) appelés externalités et il serait intéressant de comparer chacune des filières, incluant l'ÉE et les énergies nouvelles, en regard de l'ensemble de ces coûts, afin de faire des choix plus éclairés pour l'avenir.

Recommandation n° 4 de l'UQCN

L'UQCN recommande que soit menée une étude de comparaison des filières selon la méthode de planification intégrée des ressources.

Recommandation no 6 (R-6) de la Commission

Marché du gros, marché de détail

M. Caillé et le gouvernement nous assurent qu'il n'est actuellement question que du marché du gros et qu'aucune décision ne sera prise avant que la Régie de l'Énergie ne fournisse des recommandations au gouvernement à cet égard (Rapport de la Commission, p. 4). Prenons pour acquis que cela soit vrai, même si la Régie était aussi censée fournir un avis sur la libéralisation des marchés avant que cela ne devienne un fait accompli dans le marché du gros et sur la tarification avant que le gouvernement ne décide de «geler» les tarifs pour les trois prochaines années.

M. Caillé n'a pas caché son intérêt, lors de sa parution devant la Commission (p.4) et lors de diverses entrevues, en faveur de l'ouverture du marché au détail au Québec et Hydro-Québec participait même à un projet pilote en ce sens au New-Hampshire. Il semble cependant qu'Hydro-Québec ait changé d'avis depuis compte tenu, entre autres, des changements structurels majeurs que cela impliquerait pour l'organisme. Ironiquement, toutefois, Hydro-Québec affirme dans son bulletin «Le Bref» (voir annexe V) que «contrairement aux intentions que certains ont prêté à Hydro-Québec depuis plusieurs mois, ... Hydro-Québec n'a pas l'intention de proposer l'ouverture du marché du détail devant la Régie de l'énergie...».

Nous sommes en droit de nous demander, compte tenu des messages ambigus d'Hydro-Québec et de son président, si ce recul est définitif d'une part, et si en ouvrant le marché du gros, Hydro-Québec n'est pas déjà pris dans un engrenage menant inéluctablement, à moyen terme, à une ouverture du marché au détail?

Mais plus urgent encore, si Hydro-Québec ne présente pas de proposition à cet effet devant la Régie, est-ce à dire que toute la question de la déréglementation ne sera pas étudiée publiquement et que les Québécois seront placés devant un «fait accompli» pour le marché du gros?

Recommandation n° 5 de l'UQCN

L'UQCN recommande que l'ouverture du marché du gros et le modèle de développement qu'il sous-entend soit débattus démocratiquement, dans les plus brefs délais.

Recommandation n° 7 de la Commission (R-7)

Est-il nécessaire de rappeler le sort réservé à la septième recommandation de votre rapport. Le décret obligeant H-Q à procéder à une consultation publique dès l'étape de la planification de son plan de développement (plan stratégique et plan de ressources maintenant) a été aboli sans

tambour ni trompette. Aucune raison n'a été avancée pour expliquer cette singulière décision. Cela fait-il partie des fameuses «compressions» de M.Caillé???

Ces consultations, qui avaient lieu avant l'élaboration par Hydro-Québec de son plan de développement permettraient pourtant des échanges suivis sur de nombreux sujets d'intérêt et de confronter différentes tendances de développement. Tant Hydro-Québec que les groupes participants ont reconnu les bénéfices résultant de ces échanges, dont une meilleure compréhension mutuelle des enjeux en cause. Hydro-Québec et le gouvernement préfèrent maintenant procéder de façon unilatérale, sans prendre en considération les intrants des groupes d'intérêt public et par le fait même de la population qu'ils représentent. Le clivage entre le gouvernement et la population ne pourra que continuer à s'accroître surtout quand cette dernière réalisera ce que signifie réellement le «virage commercial» d'Hydro-Québec.

La Régie, nous le répétons, ne peut remplacer, à notre avis un véritable débat public compte tenu, entre autres, du cadre plus rigide qui la caractérise. **L'UQCN est convaincue que la participation du public et la transparence demeurent les clés d'un développement durable.** Les contradictions, le manque de rigueur et l'absence de transparence dont fait preuve Hydro-Québec et dont se fait complice le gouvernement jusqu'à maintenant dans un domaine aussi vital qu'est l'énergie pour notre avenir collectif, ne peuvent que fragiliser l'essentiel lien de confiance devant exister entre un peuple et ses élus.

CHAPITRE II

L'efficacité énergétique

- [Introduction](#)
- [Virage approprié ou rendez-vous manqué?](#)
- [L'efficacité énergétique](#)
- [Impact](#)
- [Obstacles à l'ÉE selon Hydro-Québec](#)
- [Impact sur la position concurrentielle d'Hydro-Québec](#)
- [Équité entre les consommateurs](#)
- [L'ÉE et le plan stratégique](#)
- [Réévaluer le rôle d'Hydro-Québec](#)
- [Hydro-Québec International](#)

Introduction

Un tout autre scénario que celui qui nous est imposé par Hydro-Québec et le gouvernement est possible. Contrairement à ce dernier qui, dans les faits, avantage essentiellement l'industrie électrique et les grands consommateurs, l'autre scénario avantage l'ensemble des Québécois, permet de libérer des négawatts, la seule vraie énergie verte, préserve notre patrimoine de rivières et permet au Québec de prendre une longueur d'avance sur l'avenir et développer de nouvelles technologies. Les seuls «perdants» dans ce scénario seront ceux persistant à s'accrocher «à ce qui a marché » dans le passé plutôt que de se tourner résolument vers l'avenir.

Ce qui était correct dans le passé ne l'est plus forcément aujourd'hui et c'est faire preuve d'un manque de vision inquiétant que de vouloir forcer une ouverture de marché, parce que le nôtre est à maturité, seulement pour continuer de faire tourner, même à vide, une industrie axée sur la hausse de production d'énergie. Le fait que «notre» énergie soit de nature hydro-électrique n'y change rien. Elle n'est pas sans impact et , jusqu'à preuve du contraire, elle ne sert pas à remplacer des sources plus polluantes (charbon, gaz,...) aux États-Unis mais bien à continuer à alimenter l'appétit énergétique insatiable des Américains. De plus, des études montrent que les États-Unis pourraient produire toute leur électricité avec des sources renouvelables à un coût total à peu près équivalent à celui d'aujourd'hui (incluant les coûts environnementaux) ou moindre. (Renewable Energy, 1993 tiré de Turmel,1996).

L'homme n'est rien sans énergie. Nous lui devons beaucoup. De la découverte du feu à l'exploration de l'espace, l'énergie a toujours accompagné notre croissance et notre bien-être. Aujourd'hui, toutefois, la planète est malade d'une overdose d'énergie et c'est à nous, les pays dits «développés», qui profitons tant de cette énergie, de changer le tempo. Car, non contents de

la surconsommer, nous la gaspillons cette précieuse énergie, dont les pays en développement réclament maintenant leur juste part,... pour mieux se développer. Nous la laissons s'échapper de nos maisons mal isolées, nos moteurs ne sont pas toujours des plus efficaces, l'orientation de nos maisons ne permet pas de bénéficier de celle, gratuite et sans impact, du soleil et d'économiser l'autre, émettrice de gaz à effet de serre ou consommatrice de rivières,... Il est là le vrai défi du troisième millénaire et le Québec, dont le marché est à maturité et qui possède un grand potentiel d'économies d'énergie, de même qu'un grand bassin d'ingénieurs et de chercheurs et surtout dont la population, selon les sondages est prête à prendre le virage de l'ÉE, est particulièrement bien placé pour le relever... et le gagner!

Virage approprié ou rendez-vous manqué?

La commission est déjà bien au fait des avantages indéniables et nombreux de l'efficacité énergétique (ÉE) et nous l'apprécions. D'après les résultats d'un sondage (1994) que vous publiez dans votre rapport, il est évident qu'une majorité de Québécois, malgré tout le battage publicitaire autour des vertus de l'hydro-électricité, préféraient nettement l'ÉE et même les éoliennes, à toute autre forme de développement énergétique. Un sondage, plus récent (Sondagem, Le Devoir, 1997) révélait récemment que 52,9% de la population interrogée ne croyait pas que l'exportation d'électricité aux États-Unis était suffisamment rentable pour que l'on construise de nouveaux barrages.

Le gros bon sens, compte tenu du contexte particulier du Québec aurait voulu qu'on profite du momentum actuel (marché à maturité, appui de la population et surplus énergétiques) pour prendre le virage de l'ÉE plutôt que de s'enliser dans un modèle de développement coûteux, socialement, économiquement et environnementalement, passéiste et incertain. Nous croyons que le Québec est mûr pour une initiative constructive et majeure afin de marier sa transition énergétique vers l'ÉE et l'objectif prioritaire de création d'emplois.

L'efficacité énergétique

Parmi les avantages de l'ÉE, on note:

- l'ÉE, par sa diversité et son potentiel d'emplois, assure le plus grand nombre d'emplois comparée à d'autres investissements dans le domaine.
- l'ÉE, par son caractère dispersé, assure une bonne répartition des emplois à travers le Québec, comparée à d'autres secteurs d'investissement;
- l'ÉE est l'approche énergétique la plus avantageuse sur le plan environnemental;
- l'ÉE, par ses défis technologiques, offre les plus grands avantages en termes de compétitivité à moyen terme;
- l'ÉE, jointe aux énergies nouvelles, offre la plus grande rentabilité et la plus grande sécurité face à la situation concurrentielle d'aujourd'hui et de demain. (UQCN, Efficacité énergétique; Le choix durable!)

Le potentiel d'ÉÉ au Québec est énorme, même Hydro-Québec, qui demeure très conservatrice dans ses méthodes d'estimations, en convient. À cet égard, nous vous invitons à prendre connaissance des données récentes concernant les Concepts Avancés en Efficacité Énergétique (CAÉÉ) publiés par l'UQCN.(Turmel, J.-F. 1996). Ces derniers se définissent comme étant la combinaison de trois éléments:

- le recours à la combinaison d'ensembles bien intégrés des meilleures technologies d'ÉÉ (celles qui donnent l'économie d'énergie unitaire la plus élevée par mesure utilisée ou par intervention), à l'échelle d'un bâtiment, et des mesures d'ÉÉ structurelle;
- la rentabilisation des mesures d'ÉÉ non encore rentables par la recherche d'économies d'échelle;
- des approches commerciales nouvelles qui utilisent la dynamique de la diffusion des innovations pour accélérer la diffusion sociale des meilleures technologies d'ÉÉ.

Bref, les CAÉÉ utilisent une méthodologie d'analyse intégrée des mesures technologiques et structurelles de construction, de rénovation, et des énergies renouvelables tout en utilisant les forces du marché pour une meilleure diffusion tout en s'assurant de limiter les «occasions perdues».

Ainsi, par exemple, il se construit quelques milliers de nouveaux bâtiments au Québec chaque année dans lesquels on néglige un grand nombre de mesures d'ÉÉ. Souvent, il est impossible par la suite d'intégrer ces mesures lors d'une rénovation parce que le coût devient alors prohibitif. L'isolation sous la dalle de béton de la cave d'une habitation constitue un bon exemple à cet effet. On n'ira jamais casser la dalle par la suite pour l'isoler. C'est là ce qu'on appelle une occasion perdue, passé le stade de la conception et de la construction, elles ne sont plus rentables et donc, considérées comme perdues. C'est ce qu'une approche intégrée comme les CAÉÉ permet d'éviter.

L'ÉÉ entraîne plusieurs bénéfices autres que la seule économie d'énergie. En fait, ces autres effets bénéfiques sont souvent dominants (Mills et Rosefeld, 1994).

Dans le secteur des bâtiments, mentionnons les effets suivants:

- une amélioration de l'environnement intérieur, du confort, de la santé et de la sécurité;
- une atténuation du bruit extérieur;
- une plus grande abondance de lumière naturelle;
- une économie d'eau;
- une baisse du volume de déchets.

Dans le secteur industriel, on observe comme autres effets:

- une économie de main-d'oeuvre et de temps;
- une amélioration du contrôle des procédés de fabrication;
- une économie d'eau;
- une baisse du volume de déchets;

- divers bénéfices résultant de l'élimination d'équipement ou du recours à des équipements plus petits.

Comme ces effets sont souvent qualitatifs, les évaluations conventionnelles du potentiel d'ÉE n'en tiennent pas compte, comme s'ils n'existaient pas. C'est une raison majeure pour laquelle ces évaluations conventionnelles sous-estiment largement les possibilités de l'ÉE. Le MRN et Hydro-Québec disent que le potentiel d'ÉE est d'environ 20%. En Europe et aux États-Unis, les milieux de la recherche la plus pointue en ÉÉ convergent vers une évaluation du potentiel à 40% à 50%, sans inclure le potentiel structurel.

De plus, contrairement à ce qu'ont toujours clamé le MRN et Hydro-Québec, il n'y a quasi aucune relation entre la sévérité du climat et l'usage d'énergie pour le chauffage des locaux si les habitations sont bien conçues et construites (Agence internationale de l'énergie, 1996).

Il ne fait aucun doute, non plus, dans les milieux de la recherche de ladite Agence que dans quelques années, nous pourrions construire à coût abordable des habitations entièrement chauffées à l'énergie solaire.

Le Québec saura-t-il prendre le train qui passe, s'ouvrir à ces nouvelles réalités, laisser tomber les vieux mythes et s'engager sur la voie du développement durable??

Il est évident, à la lecture du Plan stratégique qu'Hydro-Québec n'a aucunement l'intention de développer ces voies d'avenir. Elle ne mise que sur une hausse de la nouvelle production permettant de relancer l'industrie électrique et ouvre même la porte, depuis la transaction avec Noverco, à une hausse de la production thermique.

«En défendant sa stratégie, la grande entreprise publique peut bloquer des innovations technologiques ou organisationnelles prometteuses ».

Jean-Marie Martin, Ex-directeur de l'Institut d'Économie et de Politique de Grenoble, France, 1990.

Nous tenons à préciser que les données mentionnées dans cette dernière section sur l'efficacité énergétique proviennent d'un document (*Efficacité énergétique, le choix durable*) produit par M. Jean-François Turmel pour l'UQCN en 1996.



Nous ne reprendrons pas ici de façon approfondie les impacts et avantages respectifs de l'ÉE et de la nouvelle production hydro-électrique. Le tableau 2.1 suivant permet de synthétiser l'essentiel de ces données.

Tableau 2.1

Avantages et désavantages comparatifs de projets de nouvelles productions hydro-électriques et de l'efficacité énergétique.

<p>BARRAGES, PETITES CENTRALES DÉTOURNEMENT DE RIVIÈRES</p>	<p>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (EÉ) ET ÉNERGIES NOUVELLES</p>
<p>. La construction de barrages crée moins d'emplois par million de \$ investi.</p>	<p>. L'EÉ crée toujours plus d'emplois par million investi (15,04 emplois par million investi en EÉ versus 9 emplois pour la production transport et distribution en hydroélectricité, (PRIME))</p>
<p>. Les travailleurs doivent s'exiler pendant des mois, loin de leur famille. Présence de nombreuses compagnies étrangères sur les chantiers. Emplois très spécialisés.</p>	<p>. Les emplois créés par les projets d'EÉ sont répartis dans toutes les régions du Québec. Les travailleurs restent près de leur famille. La majorité des emplois ne nécessitent pas une formation spécialisée.</p>
<p>. La construction de barrages profitera aux consommateurs américains. Le harnachement de nos rivières leur fournira une énergie moins chère à court terme.</p>	<p>. Les projets d'EÉ profitent aux consommateurs québécois: leurs maisons sont mieux isolées, ils peuvent mieux gérer leur consommation d'énergie et leur facture de chauffage et d'électricité diminue.</p>
<p>. Méga-projets accaparent une grande portion des investissements au Québec empêchant la réalisation de projets locaux et régionaux.</p>	<p>. Permet de libérer des sommes d'argent pouvant être réinjectées dans notre économie.</p>

BARRAGES, PETITES CENTRALES DÉTOURNEMENT DE RIVIÈRES	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (EÉ) ET ÉNERGIES NOUVELLES
<ul style="list-style-type: none"> Condamne nos rivières à un usage unique, i.e. pour la production hydro-électrique 	<ul style="list-style-type: none"> Les projets d'EÉ permettent de préserver nos rivières et leurs usages multiples; villégiature, canotage, pêche, kayak,... L'écotourisme et le récréotourisme constituent des industries en pleine croissance et une source de revenus appréciable pour l'industrie touristique en région.
<ul style="list-style-type: none"> Les ouvrages demeurent de façon permanente sur les rivières. 	
<ul style="list-style-type: none"> La construction de barrages est très intensive en capitaux. Peu d'emplois créés. 	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation des bâtiments est une industrie très intensive en main d'oeuvre.
<ul style="list-style-type: none"> Augmentent les risques d'inondation 	
<ul style="list-style-type: none"> Technologies et techniques de construction connues 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de nouvelles technologies. Favorise recherche et développement dans des domaines de pointe, vitaux pour l'avenir.
<ul style="list-style-type: none"> Détruisent les paysages. Nombreux impacts environnementaux. Les détournements de rivières sont aussi dommageables pour l'environnement que les barrages, sinon plus. 	<ul style="list-style-type: none"> Nos sites naturels et nos paysages enchanteurs font l'envie de tous. L'EÉ permet de préserver ce patrimoine unique pour nous et les générations futures tout en comblant une grande partie de nos besoins énergétiques.
<ul style="list-style-type: none"> Nécessitent la construction d'infrastructures routières et de lignes de transport. 	
<ul style="list-style-type: none"> Impacts sociaux importants pour les populations autochtones vivant sur les territoires touchés par les projets. 	

BARRAGES, PETITES CENTRALES DÉTOURNEMENT DE RIVIÈRES	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (EÉ) ET ÉNERGIES NOUVELLES
<p>Les gros barrages coûtent cher. Ils nécessitent de gros emprunts sur les marchés financiers. La filière des petites centrales n'est pas plus économiques pour les contribuables québécois. Elle profite uniquement au promoteur et ne crée pas ou peu d'emplois permanents (Rapport Doyon).</p>	<p>Les projets d'EÉ sont flexibles au niveau économique. Ne demandent ni gros investissement de base, ni gros emprunts.</p>
<p>Exporter directement notre électricité ne permet pas de développer des produits à valeur ajoutée</p>	<p>Les projets d'EÉ ont un effet structurant sur l'économie. Ils sont synonymes de meilleure qualité de vie et d'économies pour les consommateurs..Rend les entreprises plus efficaces donc plus compétitives.</p>
	<p>Le rapport de la Table de consultation sur l'énergie recommandait de façon unanime de prioriser l'EÉ et de valoriser les énergies nouvelles.</p>
<p>Délais variables avant entrée en production des méga-projets (1, 2, 3, 10 ans selon l'importance des centrales)</p>	<p>Bénéfices énergétiques immédiats</p>
	<p>Réduction majeure de la combustion d'huile et gaz en milieu urbain.</p>
	<p>Permet d'éliminer le gaspillage.</p>
	<p>Permet de diminuer notre dépendance au pétrole et au gaz</p>
<p>Source de conflits potentiels en régions entre les promoteurs et les citoyens soucieux de préserver leurs rivières.</p>	<p>Les Québécois sortent gagnant du virage vers l'EÉ, collectivement et individuellement.</p>

Nous n'avons pas jugé opportun de faire aussi la comparaison avec les centrales thermiques au gaz naturel. En territoire québécois, contrairement à d'autres régions, nous ne voyons pas la pertinence de développer un tel marché et ne la considérons pas comme un choix logique économiquement ni environnementalement. C'est pourquoi, entre autres raisons, que nous considérons que la transaction entre Hydro-Québec et Noverco aurait dû faire objet d'un débat.

Plusieurs raisons motivent cette position. Premièrement, nous sommes convaincus que l'ÉE peut répondre à nos futurs besoins énergétiques de concert avec les énergies nouvelles (éolienne, solaire). Si tel n'était pas le cas, ce dont nous doutons, nous favoriserions l'hydro-électricité. Deuxièmement, un tel choix augmenterait notre dépendance envers une source d'énergie que nous importons. Le Québec, a réussi jusqu'à maintenant, à faire bonne figure au niveau de son taux d'émission des gaz à effet de serre (GES). **Il serait irresponsable tant au niveau économique qu'au niveau environnemental d'augmenter nos émissions de GES alors que dans un avenir rapproché, dérive des climats aidant, des mesures de plus en plus contraignantes devront être prises par l'ensemble des pays développés afin d'en limiter les émissions.**

Obstacles à l'ÉE selon Hydro-Québec

Hydro-Québec, ne peut, selon elle, se permettre le «luxe» d'investir dans toutes les mesures d'ÉE qui coûtent moins cher que le coût évité car elle craint l'impact que cela aurait sur sa position concurrentielle d'une part et que cela ne respecterait pas sa politique de neutralité tarifaire (équité entre les consommateurs) d'autre part.

Impact sur la position concurrentielle d'Hydro-Québec

Cette politique défend le principe qu'une augmentation tarifaire peut nuire à la position concurrentielle d'Hydro-Québec face aux autres fournisseurs d'énergie dont les distributeurs de gaz naturel et de mazout.

À cet égard, il est vrai que les demandes de mesures en ÉE ont toujours été ciblées vers Hydro-Québec sans que les autres fournisseurs d'énergie n'aient à se préoccuper de favoriser les ÉE auprès de leur clientèle. Il conviendrait, en effet, que tous les fournisseurs d'énergie soient tenus de réaliser le plein potentiel rentable d'ÉE.

Un scénario possible serait qu'un organisme indépendant, l'Agence d'efficacité énergétique, prélève un montant déterminé (prélèvement) auprès des compagnies énergétiques et veille à ce que les fonds ainsi recueillis soient acheminés vers les projets d'ÉE les plus adéquats. «L'excuse» de la neutralité tarifaire n'aurait dès lors plus sa raison d'être et, mieux encore, les compagnies se verraient *retirer un mandat dont elles n'ont que faire puisque directement en conflit avec leur rentabilité.*

Équité entre les consommateurs

En ce qui concerne l'argument de l'équité entre les consommateurs, Hydro-Québec craint de créer une injustice envers certains consommateurs qui ne pourraient se prévaloir de programmes d'ÉÉ et qui devraient tout de même assumer les coûts d'une augmentation tarifaire.

Nous croyons que cet argument ne justifie en rien l'inaction quasi totale d'Hydro-Québec en matière d'ÉÉ.

Compte tenu des bienfaits majeurs qu'en retirerait l'ensemble de la société, il conviendrait d'évaluer quel pourcentage de consommateurs seraient ainsi potentiellement exclus ou pénalisés, pourquoi ils le seraient et comment il serait possible de les faire bénéficier aussi des avantages d'un tel programme d'ÉÉ.

Le principe d'accès élargi soumis par la Commission nous apparaît aussi comme une solution réaliste et avantageuse.

Recommandations n° 9 et n° 10 de la Commission (R-9, R-10)

En théorie, ces propositions demeurent fort intéressantes et visent à s'assurer qu'Hydro-Québec réalise le plein potentiel d'ÉÉ rentable pour la société et que son portefeuille de programmes d'ÉÉ contienne des mesures s'adressant à toutes les clientèles.

Cependant, les piètres résultats d'Hydro-Québec en matière d'ÉÉ au cours des dernières années, les objectifs d'ÉÉ toujours à la baisse (objectif de 9,3 Twh en 1989, de 6,2 Twh en 1994 et de 3Twh en 1997) et le conflit d'intérêt patent entre la volonté de croissance d'Hydro-Québec, soutenue par le gouvernement, nous amènent réalistement à conclure que cela ne se fera pas. Les orientations du Plan stratégique en font foi. Hydro-Québec a même fixé à 2,87¢

le coût évité de ses projets, soit son coût de fourniture de l'énergie. Les projets et programmes d'ÉÉ ne devront donc pas excéder ce prix-plancher. Toutefois, les «vrais» coûts évités d'Hydro-Québec sont plutôt de l'ordre de 5,60¢ (Plan stratégique, p. 27) car l'ÉÉ permet aussi d'éviter les coûts de transport (1,53¢) et de distribution (1,20¢).

Hydro-Québec a pris, nous vous le rappelons, un virage commercial et se situe actuellement sous la gouverne d'André Caillé à des années-lumières du concept même d'ÉÉ.

Recommandation n° 11 de la Commission (R-11)

C'est pourquoi nous considérons votre 11^e recommandation préconisant l'étude de l'opportunité de l'application d'un prélèvement pour financer la réalisation de tout le potentiel d'ÉÉ beaucoup plus concrète et susceptible de porter fruits.

Contrairement aux craintes de délais de mise en application que vous mentionnez, nous croyons que l'instauration d'un tel prélèvement pourrait se faire très rapidement et bénéficier largement, par la suite aux contribuables québécois. Dans le contexte actuel, il nous apparaît impossible qu'Hydro-Québec se convertisse aux vertus de l'ÉÉ de son propre chef. Un prélèvement obligatoire auprès des fournisseurs d'énergie géré par un organisme indépendant tel la nouvelle Agence de

l'efficacité énergétique qui verrait par la suite à privilégier les projets et programmes les plus intéressants pour la société québécoise nous apparaît, et de loin, une solution plus appropriée. Cette formule, déjà utilisée aux États-Unis justement afin que les programmes d'ÉE puissent survivre à l'ouverture des marchés, a déjà fait ses preuves. Une telle façon de faire relancerait l'intérêt dans les programmes d'ÉE et favoriserait le développement d'une nouvelle expertise tout à l'avantage des Québécois.

Toutefois, une question se pose avec ce modèle à savoir si Hydro-Québec poursuivrait sa course folle vers la hausse de la production à des fins d'exportation pendant que l'Agence de l'efficacité énergétique vanterait les avantages des économies d'énergie et mettrait sur pied des programmes d'ÉE.?

Certains pourraient être tentés de voir dans cette situation, l'occasion de combiner hausse des profits pour Hydro-Québec et tournant visible vers L'ÉE pour la population.

L'UQCN ne croit pas que cette «formule» ferait long feu compte tenu, nous le répétons, que toutes les nouvelles productions, hydro-électrique et thermique en particulier, demeurent synonymes d'impacts tant environnementaux, qu'économiques et sociaux non désirables et non-désirées par la population du Québec, à plus forte raison si Hydro-Québec et le gouvernement demeurent incapables de nous en démontrer et la pertinence et la faisabilité économique.

L'ÉE et le plan stratégique

Malgré le fait que M. Caillé se disait prêt devant la Commission à revoir à la hausse (p.31) ses objectifs en matière d'ÉE dans le cadre de son prochain plan stratégique, la récolte est bien mince à la lecture de ce dernier. On se limite encore une fois au minimum soit 3 TWh.

Ces chiffres confirment notre analyse de la section précédente à l'effet qu'Hydro-Québec ne va développer que les programmes qui l'avantagent en tant qu'entreprise vouée à la recherche de profits. L'ÉE est donc un contresens dans un contexte où seules les augmentations des ventes constituent un objectif souscrivant à la croissance recherchée. **Il convient de prendre acte qu'avec son virage commercial, ce qui est bon pour Hydro-Québec n'est plus forcément bon pour la société québécoise.**

Il existe trop d'incertitudes économiques (voir sections précédentes) et autres pour que l'UQCN souscrive à la théorie qui veut que si Hydro-Québec augmente la part des dividendes qu'elle verse au gouvernement (ce qui est loin d'être un fait accompli) avec ses exportations, ce dernier puisse ensuite redistribuer la richesse, pour le plus grand bien de la population. D'autant plus que le Québec assumerait quand même des pertes nettes au niveau de ses rivières et demeurerait à la remorque des pays privilégiant l'ÉE et le développement de nouvelles technologies.

Réévaluer le rôle d'Hydro-Québec

Une autre solution serait de revoir en profondeur le mandat d'Hydro-Québec et ce, collectivement. Trente-cinq ans après la nationalisation de l'électricité, l'ère des bâtisseurs qui était parfaitement justifiée à cette époque, est maintenant révolue. De plus, compte tenu que le

marché du Québec est à maturité, que la hausse de la demande demeure faible et que l'ÉÉ combinée aux énergies nouvelles (CAEÉ) pourraient combler nos besoins à venir, est-il encore pertinent de ne voir en Hydro-Québec qu'une boîte à profits, d'autant plus que ce «mandat» est loin d'avoir été l'objet d'une consultation publique. **Peut-être n'avons-nous plus besoin d'une entreprise axée sur la production mais plutôt sur une meilleure gestion de notre patrimoine énergétique actuel?** Pourquoi pas une société d'État dont la mission première serait «la chasse aux Négawatts» avec une expertise de production plus diversifiée et novatrice, éolienne et solaire. Une telle vocation n'empêcherait pas Hydro-Québec de faire des profits, la vente des surplus dégagés des programmes d'ÉÉ permettrait aux Américains de se procurer une énergie réellement verte sans que nous ayons à sacrifier nos rivières ou à augmenter nos émissions de gaz à effet de serre.

Recommandation n° 6 de l'UQCN:

L'UQCN recommande d'étudier la pertinence de la production distribuée et de la facturation inverse afin de rendre plus sûres nos approvisionnements et permettre l'éclosion plus rapide de projets énergétiques soutenable. Il est important de souligner ici que nous ne considérons pas les centrales thermiques, ni à cette étape-ci la construction de mini-centrales près des centres de distribution comme des projets soutenable.

Les pays avancés, comme le Québec, se doivent dès maintenant de gérer au mieux leur production énergétique existante et d'éviter tout gaspillage.

Pour avoir accès au marché américain, la société d'État a entrepris de modifier de façon importante ses structures internes (transport, recherche) et de se soumettre aux règles américaines du marché de l'électricité, cela démontre qu'avec un peu de volonté, Hydro-Québec peut bouger et même très rapidement. Il est cependant dommage que ces bouleversements majeurs se fassent en fonction d'un modèle de développement dépassé ne permettant pas au Québec de se positionner avantageusement pour affronter les défis du prochain millénaire.

L'avenir appartient aux sociétés, nations et entreprises qui sauront le plus éviter le gaspillage et utiliser au mieux leurs ressources naturelles. Dans les pays avancés, le cycle de l'augmentation continue des nouvelles productions énergétiques mène à un cul-de-sac planétaire.

 **Hydro-Québec International**

Nous croyons que l'hydro-électricité peut avoir encore une place sur l'échiquier mondial. Compte tenu de la dérive des climats qui se fait de plus en plus présente partout dans le monde, il est évident que la diminution de la consommation énergétique (ÉÉ) devrait en tout temps être privilégiée et l'utilisation de formes d'énergie autres que fossiles favorisées lorsque la demande le nécessite.

Hydro-Québec et l'industrie électrique québécoise sont à la croisée des chemins. Au lieu d'entraîner le Québec dans de coûteuses et non-nécessaires nouvelles productions, ne profitant, en bout de ligne qu'à elles-mêmes, elles devraient prendre le virage qui s'impose vers la maîtrise des concepts avancés en efficacité énergétique (CAEÉ) et développer de

nouvelles technologies et énergies plus adaptées au contexte actuel de changements climatiques imminents et des nouveaux besoins mondiaux.

Le fait de diversifier ainsi leur expertise leur permettrait de devenir non plus uniquement des «constructeurs de barrages» mais bien des «maîtres es énergies», capables d'offrir à leur clientèle internationale un service unique permettant une utilisation maximale intégrée de tous leurs potentiels énergétiques, (EE, hydro-électrique, solaire, ...) selon leurs besoins et leurs potentiels respectifs. Hydro-Québec se démarquerait ainsi rapidement de ses concurrents en offrant un service d'avant-garde respectueux de l'environnement des pays hôtes et de la planète et occuperait un créneau d'avenir.

CHAPITRES III et IV

Les nouvelles filières d'énergies renouvelables

- [La recherche et le développement](#)
- [Conclusion](#)
- [Bibliographie](#)

La recherche et le développement

Nous aurions souhaité présenter des commentaires plus élaborés sur ces deux domaines que nous considérons vitaux et porteurs d'avenir pour le Québec. La Commission en a d'ailleurs très bien défini les enjeux en pages 39, 40 et 41 de son rapport, en mettant l'emphase sur les avantages que possède déjà le Québec, compte tenu entre autres de sa proximité du marché américain et de son propre potentiel de développement à cet égard, des possibilités de création d'emplois (10 000 emplois au Danemark sont liés au secteur éolien), mais surtout, et nous n'insisterons jamais assez sur ce point, sur la longueur d'avance que nous prenons sur l'avenir en développant, dès maintenant, ces créneaux.

La nécessité de développer une expertise plus diversifiée que la seule filière hydro-électrique est urgente à notre avis et ne pourrait qu'être bénéfique à Hydro-Québec. Le plan stratégique d'Hydro-Québec consacre plus d'une trentaine de pages à ses projets de développement de marchés de croissance de ventes,... et à peine trois à la R-D et aux autres filières (pp.47-50).

Vingt millions de dollars par année seront alloués pour les besoins futurs de l'entreprise en prospective et filières de recherche à long terme.

Parmi ces derniers, on note les énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire. Nous ne comprenons pas qu'Hydro-Québec associe l'éolien et le solaire au long terme.

Une fois encore, M. Caillé a induit la commission en erreur en laissant croire qu'Hydro-Québec pourrait et devrait revoir sa politique dans ce domaine. Le Plan stratégique ne reflète pas le nécessaire coup de barre qu'Hydro-Québec tarde encore à prendre pour s'assurer d'un développement sérieux des filières d'énergies nouvelles.

Nous partageons aussi tout à fait l'avis de la Commission relativement à la «taxe verte» de M. Caillé pour accélérer l'utilisation de l'énergie éolienne au Québec. Les Québécois avant-gardistes n'ont pas à payer pour le manque de vision du président d'Hydro-Québec.

C'est maintenant que les nouveaux développements se font dans le monde... et c'est maintenant que nous sommes en train de manquer le bateau!

Conclusion

L'UQCN tient à féliciter les membres de la Commission pour la pertinence des analyses et recommandations que l'on retrouve dans le rapport de juin 1997. L'UQCN partage l'ensemble des recommandations de la Commission et appuie les efforts des parlementaires afin qu'Hydro-Québec respecte ces recommandations compte tenu de «l'ouverture» dont semblait faire preuve M. Caillé lors des audiences et surtout parce que le Plan stratégique ne répond aucunement aux préoccupations manifestées par la Commission qui traduisaient aussi les vœux d'un large segment de la population, sinon de la majorité. L'UQCN regrette que le Plan stratégique soit si peu représentatif des orientations d'avenir que vous y proposiez.

Force nous est, toutefois, de constater à la lecture du Plan stratégique d'Hydro-Québec que cette dernière sous la gouverne de son président-directeur général, André Caillé, entend mener sa barque à sa guise, quitte à transporter en parodie de respect de la démocratie les audiences en commission parlementaire.

En ce qui concerne l'ouverture des marchés américains et la pertinence pour le Québec d'y participer, M. Caillé s'est montré incapable de définir avec précision les perspectives du marché de l'électricité aux États-Unis après avoir fait miroiter des chiffres de 200 et 260 milliards de dollars. Il n'a pu, non plus, expliquer de quelle nature seraient les «compressions» qu'il faudrait envisager afin que notre énergie soit compétitive avec les tarifs américains à la frontière. Ces compressions risquent de rendre nos barrages moins sécuritaires ou que soient diminués ou carrément laissés de côté les mesures de protection et de mitigation de l'environnement ou les processus de consultation du public. Hydro-Québec cherche, en effet, à acheter l'accord des régions avec ses sociétés en commandite, comme le confirment les articles de l'annexe IV.

Malgré ces incertitudes et en dépit des avis des membres de la Table de consultation sur l'énergie et d'autres intervenants sur la scène énergétique, qui voulaient voir cette orientation étudiée par la Régie, Hydro-Québec a, avec l'accord du gouvernement, été cherché le statut de grossiste sur le marché américain ouvrant la porte à un modèle de développement axé sur la croissance et la nouvelle production malgré les risques financiers et autres afférents et l'absence de bénéfices reconnus pour la population québécoise.

Hydro-Québec n'est pas, et ne doit pas devenir qu'une boîte à profits ... à moins que la population en ait décidé ainsi. Ce qui n'est pas le cas. **Le Québec est à une période charnière de son développement énergétique et c'est la population, et non le président-directeur général d'Hydro-Québec, ni le gouvernement qui n'a aucun mandat à cet effet, qui doit décider des orientations qu'elle entend maintenant donner à Hydro-Québec pour assurer son avenir énergétique.**

Recommandation n° 7 de l'UQCN

Un moratoire doit être décrété sur l'ensemble de ce processus de participation à l'ouverture des marchés américains de l'électricité et un débat public digne de ce nom doit être tenu dans les plus brefs délais afin de décider collectivement du nouveau mandat d'Hydro-Québec, 35 ans après la nationalisation de l'électricité.

Peut-être n'avons-nous plus besoin d'une entreprise axée sur la production mais plutôt sur une meilleure gestion de notre patrimoine énergétique existant.

Un autre aspect préoccupant de la situation énergétique du Québec telle qu'elle est maintenant fortement orientée par les choix du pdg d'Hydro-Québec est à l'effet que ce dernier veut aussi augmenter la part du thermique dans le bilan énergétique québécois, sous prétexte de diversification, mais surtout à cause du plus faible coût de ces projets.

Le Québec a toujours su éviter cette forme d'énergie plus polluante que nous devons importer. Ceci nous a permis de figurer parmi les leaders mondiaux au niveau de nos faibles taux d'émission de gaz à effet de serre. Il serait vraiment malvenu d'augmenter notre utilisation du thermique aujourd'hui, alors que le réchauffement de la planète est plus que jamais une réalité et qu'il existe d'autres possibilités plus avantageuses pour notre société. Mais voilà, ce qui est bon pour la société québécoise, aujourd'hui, ne l'est pas forcément pour Hydro-Québec avec son mandat à vocation plus commerciale que jamais. M. Caillé réussira-t-il en tant que président d'Hydro-Québec ce qu'il n'a pas réussi lorsqu'il était à la tête de Gaz Métropolitain, soit d'augmenter la part du gaz sur le marché québécois?

Autre sujet d'inquiétude, M. Caillé, qui est la tête du vaisseau amiral du Québec dans le domaine énergétique, est incapable de voir venir les nouvelles tendances de développement dans ce secteur, dont la production distribuée, les nouvelles piles à combustible, ... et ne démontre aucun intérêt envers l'ÉE et les énergies nouvelles. Les projets d'hydro-électricité à venir, dont la rentabilité n'a pas été démontrée et qui ne répondent plus aux grandes tendances qui semblent se développer risquent donc de se transformer en cauchemar financier... que nous devons assumer collectivement. Pis encore, le gouvernement, au lieu d'investir dans les technologies porteuses d'avenir et créatrices d'emplois, choisi de favoriser l'industrie électrique et le gaz condamnant le Québec à demeurer à la remorque des pays investissant dès maintenant dans l'avenir.

De plus, Hydro-Québec profite de la crise du verglas et du sentiment d'urgence créé par cette situation pour forcer le passage de lignes de transport, qui lui permettront de consolider le réseau, mais aussi et surtout, compte tenu du virage commercial, d'augmenter ses possibilités d'exportations et ce, sans consultation publique digne de ce nom, et avant même de connaître quelle est la nature exacte des failles du réseau. 815 millions de dollars seront investis dans cette entreprise de reconstruction. Aucune étude préalable n'aura permis de confirmer la pertinence des choix d'Hydro-Québec.

Le gouvernement fait ici preuve d'un manque de jugement évident en confondant la prise en compte des intérêts des Québécois et les choix corporatifs que défend Hydro-Québec. Pis, il est partie prenante de ces décisions qui relèguent les citoyens du Québec à un simple rôle de figurant devant les impératifs de la société d'État.

L'après-crise nous permet aussi de réaliser qu'Hydro-Québec a possiblement négligé d'investir dans le réseau québécois afin d'en augmenter la fiabilité au cours des dernières années et qu'elle ne s'apprêtait pas non plus à le faire pour les cinq prochaines années. Une dizaine de lignes seulement, en page 27 du Plan stratégique traite «du maintien de la qualité du service conformément aux attentes de la clientèle», sans qu'aucun chiffre ne vienne préciser le montant de cet engagement. Par contre, plusieurs pages sont consacrées à la présence d'Hydro-Québec sur les marchés internationaux, et il est stipulé en page 42, qu'Hydro-Québec s'apprête à investir en fonds propres jusqu'à 1,2 milliards de dollars à l'international, sur la période 1998-2002 et plus de 13 milliards de dollars durant la même période pour ajouter des interconnexions et augmenter sa capacité de production. Et le plus beau dans cette histoire, c'est qu'Hydro-Québec et le gouvernement font actuellement preuve d'un rare opportunisme en profitant du sentiment d'urgence créé par la tempête de verglas pour débiter la construction d'une partie de ces lignes de transport sans audiences publiques et encore une fois au plus grand mépris de la population.

Le clivage entre les besoins d'Hydro-Québec, tel que nouvellement et unilatéralement définis par le gouvernement et la société d'État, et ce qui est bon pour la société québécoise, a atteint un point critique où les deux sont incompatibles. Tous les éléments des sections précédentes le démontrent clairement. Plus inquiétant encore, les choix d'Hydro-Québec sont susceptibles d'entraîner des risques financiers, une dislocation du pacte électrique et des impacts environnementaux pour les Québécois.

Deux visions du développement énergétique du Québec existent, soit une société d'État à vocation commerciale essentiellement axée vers la nouvelle production hydro-électricité et thermique, négligeant sa clientèle québécoise pour faire plus de profits ou une société d'État vouée à la gestion optimale de notre patrimoine énergétique, incluant la vente de surplus à l'exportation et la recherche et développement des énergies alternatives de demain.

Le Québec est mûr pour un immense virage dans le domaine énergétique. Le marché est à maturité, la croissance de la demande demeurera lente et les Québécois sont déjà convaincus, avec raison, que l'ÉÉ constitue la meilleure façon de répondre à nos futures besoins énergétiques. De plus, l'ÉÉ crée plus d'emplois par million investi, et ce, dans toutes les régions du Québec, que toute autre forme de production d'énergie.

Le Québec doit sortir de cette forme de développement axée sur la vente à rabais de ses ressources. Cette énergie que nous voulons tant vendre pourrait aussi nous servir à développer des produits à valeur ajoutée beaucoup plus rentables.

Nous avons besoin d'un projet mobilisateur et créateur d'emplois. Les concepts avancés en efficacité énergétique (CAÉÉ) répondent à ces critères tout en permettant de développer des technologies porteuses d'avenir.

Le gouvernement ne peut maintenir le cap sur le mode de développement passéiste et incertain qu'il nous impose sans consultation. Il doit trouver maintenant le courage politique de soumettre ses choix à la population afin que nous décidions collectivement de notre avenir énergétique, ... en attendant de pouvoir faire de même avec notre avenir politique!

BIBLIOGRAPHIE

Centre Helios. *L'efficacité énergétique*, 1997, 13 p.

Centre Helios. *La restructuration des marchés de l'électricité*. 1997, 45 p.

Coalition contre la dénationalisation de l'électricité. *L'ouverture des marchés de l'électricité au Québec: conséquences économiques, sociales, environnementales et récréo-touristiques ???*. 1997, 33 p.

Commission de l'économie et du travail. *Examen des orientations de la société Hydro-Québec, sec. des commissions*. 1997, 72 p.

Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés. *Rapport Doyon*. 1997.

Gagnon, Luc *L'écologie «Le chaînon manquant de la politique»* 1985, 132 p.

Hydro-Québec. *Plan stratégique, 1998-2002*. 1997, 59 p.

L'AUT'JOURNAL. *La déréglementation de l'énergie: un vol collectif*. 1997

Ministère des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec. *L'énergie au service du Québec*. 1996, 108 p.

Table de consultation sur l'énergie. Rapport *Pour un Québec efficace*. 1996.

Turmel, Jean-François (UQCN). *Efficacité énergétique, le choix durable*. 1996, 58 p.

Syndicat professionnel des scientifiques de l'Ireq. *La problématique des coûts obligatoires aux États-Unis: remise en cause de la position concurrentielle d'Hydro-Québec sur les marchés américains*. 1997, 37 p.

Annexe 1 – Coupures de presse : le marché américain

Annexe 2 – Jean Guérin et son discours devant le Club d'électricité du Québec

Annexe 3 – Dépliant publicitaire d'Hydro-Québec. Mot du président du Club de l'électricité, M. Jacques Marquis

Annexe 4 – Coupures de presse

**Présentation verbale du mémoire de
l'Union québécoise pour la conservation de la nature
(UQCN)**

*L'énergie au Québec;
pour une véritable stratégie durable*

À

**La Commission de l'Économie et du Travail dans le cadre
du suivi de son mandat de surveillance d'Hydro-Québec**

Par: Manon Lacharité

PRÉSENTATION VERBALE DU MÉMOIRE SOUMIS À LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL DANS LE CADRE DU SUIVI DE SON MANDAT DE SURVEILLANCE D'HYDRO-QUÉBEC.

L'ÉNERGIE AU QUÉBEC; POUR UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DURABLE

Préparé par Manon Lacharité, responsable du dossier énergie de L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

Février 1998

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est un organisme national regroupant près de 5 000 membres et plus d'une centaine d'organismes affiliés oeuvrant dans le domaine des sciences naturelles et de l'environnement. L'UQCN publie le magazine Franc-Vert et organise, entre autres activités, le concours de photographies *La nature du Québec en images*.

L'UQCN, tout en déplorant l'absence de M. Chevette, tient à remercier les membres de la Commission d'avoir élargi leur mandat de surveillance d'Hydro-Québec en une consultation publique, permettant à certains représentants de groupes d'intérêt public et autres de se faire entendre sur le Plan stratégique 1998-2002 de la société d'État. Nous croyons, toutefois, que certains éléments dudit Plan stratégique devraient être référés à la Régie de l'énergie compte tenu de leur complexité et du manque actuel de données essentielles pour une bonne compréhension de leurs implications. Il en est ainsi, par exemple, de la réglementation de la production, de la tarification et des risques financiers associés à de nouvelles productions (plan de ressources). L'UQCN craint que l'approbation à cette étape-ci du Plan stratégique ne limite la marge de manoeuvre de la Régie par la suite.

De nombreuses décisions ont été prises au cours de la dernière année, de façon unilatérale et sans consultation aucune, par les dirigeants d'Hydro-Québec et le gouvernement entraînant des modifications susceptibles d'avoir de nombreux impacts sur l'avenir énergétique du Québec. Parmi ces décisions, la participation de la société d'État à l'ouverture des marchés américains de l'électricité aussi appelé «libéralisation du marché de l'électricité» constitue la pierre angulaire de toute une série de choix conduisant à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le virage commercial d'Hydro-Québec et dont le Plan stratégique est le reflet.

Ce «virage commercial» et tout ce qu'il sous-entend de nouvelles productions à des fins presque exclusivement d'exportation relève, à notre avis, plus d'un choix de société que d'une simple décision d'affaires, compte tenu des impacts environnementaux, sociaux et des risques financiers qui ultimement devront être assumés par la population du Québec. *Cette décision de ne voir en Hydro-Québec qu'une entreprise commerciale et de harnacher des rivières québécoises à seule fin d'exportations constitue un précédent politique majeur qui se doit d'être discuté et approuvé collectivement, c'est-à-dire par le biais d'une vaste consultation publique.*

Les risques financiers sont bien réels. En ce qui concerne le marché américain et la pertinence pour le Québec d'y participer, M. Caillé s'est montré incapable de définir avec précision les perspectives du marché de l'électricité aux États-Unis *spécifiant devant votre Commission que ledit marché «se limiterait plutôt à 25 TW/h ce qui, prévu au prix du marché, amènerait des revenus d'exportation potentiels de moins d'un milliard»* et ce, après avoir fait miroiter des chiffres de 200 à 260 milliards de dollars.

M. Caillé n'a pu non plus, expliquer de quelle nature seraient les «compressions» qu'il faudrait envisager afin que notre énergie soit compétitive à la frontière. En effet, les coûts marginaux sont à la hausse au Québec contrairement aux nouvelles productions américaines. De plus, les marchés du Nord-Est américain, c'est-à-dire le marché accessible à Hydro-Québec devrait connaître des baisses de prix substantielles, dues notamment à la hausse de la concurrence suite à l'ouverture des marchés. Conscient de ce problème et malgré son optimisme en ce qui a trait au prix moyen de vente en

2002, soit de 25% supérieur à celui de 1997, M. Caillé, donc, cherche à diminuer les coûts de construction des futurs barrages en faisant des «compressions» de nature encore inconnue. Toutefois, compte tenu des informations disponibles, l'UQCN croit que lesdites compressions sont susceptibles de rendre nos barrages moins sécuritaires (normes internationales de construction, éviter tout «luxue» inutile) ou que soient mis de côté les processus de consultation du public. Il est maintenant de notoriété publique qu'Hydro-Québec cherche, en effet, à acheter l'accord des corps publics des régions avec ses sociétés en commandite, comme en témoignent entre autres, les articles de l'annexe IV de notre mémoire. Nous craignons que la stratégie d'Hydro-Québec et du gouvernement consiste dorénavant à miser sur ces «ententes» régionales avec les milieux économiques pour que soit jugée «frivole» toute demande d'audiences publiques de groupes ou personnes extérieures à la région. Ceci permettrait à M. Caillé d'atteindre l'objectif visé en faisant diminuer le «temps requis pour la construction afin de faire baisser les coûts de financement».

Le processus de classification des rivières mis de l'avant par le ministre des Ressources naturelles va permettre, semble-t-il, de faciliter ces ententes en régions et d'écarter toute ingérence extérieure.

L'UQCN craint aussi que les nouvelles technologies (piles à combustibles,... les nouvelles générations d'éoliennes, ... et les nouvelles tendances, dont la production distribuée, plus flexibles en termes d'installation et de financement ne deviennent rapidement, compte tenu de leurs nombreux avantages, de sérieux compétiteurs à notre hydro-électricité en territoire américain. Les projets d'hydro-électricité à venir, dont la rentabilité n'a pas été démontrée, risquent donc de se transformer en cauchemar financier... que nous devons assumer collectivement.

Autre impact non négligeable, Hydro-Québec néglige d'investir dans les technologies porteuses d'avenir et créatrices d'emplois (efficacité énergétique, énergies éolienne, solaire, ...) condamnant le Québec à demeurer à la remorque des pays plus avancés dans ces domaines d'avant-garde.

Les impacts environnementaux liés à cette décision sont aussi bien réels. La nouvelle production sera essentiellement hydro-électrique, donc harnachement et détournement de dizaines sinon de centaines de rivières, et thermique, forme de production polluante et importée que nous avons su toujours éviter sur notre territoire.

Les impacts écologiques dus au construction de barrages sur les rivières sont bien réels et forts nombreux. Nous référons les membres de la Commission au rapport de la Commission Doyon qui en fait un recensement fort exhaustif. Il serait, selon l'UQCN, fort malvenu d'augmenter notre utilisation du thermique aujourd'hui alors que le réchauffement de la planète est plus que jamais une réalité et qu'il existe d'autres possibilités plus avantageuses pour notre société.

En ce qui concerne les impacts sociaux, l'UQCN craint que ne se répètent dans toutes les régions du Québec des conflits entre les tenants d'un développement économique à tout crin et ceux pour qui une rivière représente beaucoup plus qu'une source de kilowatts. Il suffit de penser à la longue lutte du Regroupement pour la protection de l'Ashuapmucuan pour se convaincre que le Québec a plus besoin de projets mobilisateurs en régions que de sources de conflits. D'autant plus, que dans plusieurs régions du Québec, les gens se sont rappropriés leurs rivières, dépolluées bien souvent à grands frais. Les nombreux organismes de rivières et associations de protection en témoignent.

De plus, le fait de participer à l'ouverture des marchés nous entraîne dans un contexte économique où tout est assujéti aux forces et aux prix dudit marché. Il devient alors très difficile de favoriser la priorisation de choix sociaux tel l'uniformité des tarifs sur un territoire donné, la protection des ressources ou l'efficacité énergétique.

En fait, ce choix d'Hydro-Québec et du gouvernement de restructurer le marché de l'électricité ne profitera, en bout de ligne, qu'à l'industrie, à celle du gaz et à Hydro-Québec qui se sentent bien à l'étroit dans le marché à maturité qu'est le Québec aujourd'hui. En ce sens, le Québec ne se démarque, en rien, par son manque de vision, des provinces de l'Ouest dont le lobby du gaz et du pétrole tient en échec toute tentative de développement durable. *Ce qui était correct dans le passé ne l'est plus forcément aujourd'hui et c'est faire preuve d'un manque de vision inquiétant que de vouloir forcer une ouverture de marché, parce le nôtre est à maturité, seulement pour continuer de faire tourner une industrie axée sur la hausse de la production énergétique. Le fait que notre énergie soit de nature hydro-électrique n'y change rien. Elle n'est pas sans impact et, jusqu'à preuve du contraire, elle ne sert pas à remplacer des sources plus polluantes aux États-Unis mais bien à continuer à alimenter l'appétit énergétique insatiable des Américains. L'UQCN est fort consciente de l'importance de l'industrie électrique dans le portrait économique du Québec et nous croyons que cette dernière est à la croisée des chemins et se doit de prendre le virage qui s'impose. En fait, le cas de cette industrie aujourd'hui nous rappelle celui des papetières. Il y a quelques années ces dernières refusaient aussi de «s'ajuster» aux grandes tendances mondiales (dépollution, meilleure gestion de la ressource,...). Le prix à payer, c'est-à-dire, entre autres, la perte de clients européens et une compétitivité moindre fut suffisamment élevé pour que cette industrie... prenne le virage qui s'imposait. La société québécoise n'a pas à assumer les risques financiers et la perte de rivières simplement pour assurer la survie de l'industrie électrique et voir notre société d'État se transformer en boîte à profits (si profits il y a) négligeant ses clients et le réseau québécois.*

Il existe un tout autre scénario que celui qui nous est imposé par Hydro-Québec et le gouvernement. Contrairement à ce dernier qui, dans les faits, avantage essentiellement l'industrie électrique et les grands consommateurs, l'autre scénario avantage l'ensemble des Québécois, permet de libérer des négawatts, la seule vraie énergie verte, préserve notre patrimoine de rivières et permet au Québec, à l'industrie électrique et à Hydro-Québec de prendre une longueur d'avance sur l'avenir et de développer de nouvelles technologies porteuses d'avenir et créatrices d'emplois. En fait, le gros bon sens, compte tenu du contexte particulier du Québec, aurait voulu qu'on profite au maximum du momentum actuel (marché à maturité, appui de la population, surplus énergétiques, ...) Pour prendre le virage des concepts avancés en efficacité énergétique (CAEÉ) plutôt que de s'enliser dans un modèle de développement coûteux socialement, économiquement et environnementalement, passéiste et incertain.

Le gouvernement fait ici preuve d'un manque de jugement évident en confondant la prise en compte des intérêts des Québécois et les choix corporatifs que défend Hydro-Québec. Le clivage entre les besoins de la société d'État, tel que nouvellement et unilatéralement définis par le gouvernement et ce qui est bon pour la société québécoise, a atteint un point critique où les deux sont incompatibles.

L'UQCN propose que soit prévu, en profondeur, le mandat d'Hydro-Québec et ce, collectivement. Trente-cinq ans après la nationalisation de l'électricité, l'ère des bâtisseurs qui était parfaitement justifiée à l'époque, est maintenant révolue. Compte tenu des nouveaux développements dans le domaine (concepts avancés en efficacité énergétique, technologies éolienne et solaire plus performantes et moins coûteuses, production distribuée,...) **peut-être n'avons-nous plus besoin d'une entreprise axée essentiellement sur la nouvelle production mais plutôt sur une meilleure gestion de notre patrimoine énergétique actuel tout en favorisant la recherche et développement dans les nouvelles filières de production?**

Spécifions qu'un tel virage profiterait aussi à l'industrie électrique en lui permettant entre autres, de se positionner avantageusement sur les marchés étrangers en tant que «maîtres es énergies»(CAEÉ), hydro-électrique, solaire, éolienne, ...) plutôt que de demeurer «constructeurs de barrages».

Tant qu'à «prendre un virage», prenons le bon. Il en va de notre avenir à tous.